



# INDUSTRIES CRÉATIVES ET CULTURELLES OUVERTURE DES JOURNÉES "CANEX WKND"

P.16

# LE MEDIATEUR MAGHREBIN

Quotidien national d'information

Mercredi 16 octobre 2024 - N°: 231 - Prix:10 DA



**MDN**  
Le Général d'Armée  
Saïd Chanegriha en  
visite en Mauritanie

P.2

ALGÉRIE-INDE

## Convergence de vues sur les dossiers régionaux et internationaux

*Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a mis l'accent, lundi dernier, sur la convergence de vues entre l'Algérie et l'Inde sur de nombreux dossiers régionaux et internationaux d'actualité, et la poursuite des efforts communs afin de contribuer à l'instauration de la paix et de la sécurité internationales.*

**- Établissement de relations d'affaires et de partenariats fructueux**



Lire en page 2

## EXPLORATION ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES Sonatrach signe plusieurs accords en marge du Napec

*Le Groupe Sonatrach et son partenaire Occidental Petroleum Corporation (Oxy) basé aux Etats-Unis d'Amérique ont signé, hier à Oran, un protocole d'accord, traduisant la volonté des deux parties de consolider leurs relations existantes et d'étendre leur coopération, à travers de nouvelles opportunités de partenariat dans le domaine de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures, indique un communiqué de Sonatrach.*

P.3



**ÉDUCATION**

## LE CALENDRIER DES VACANCES FIXÉ

P.16

**MALGRÉ LA QUALIFICATION  
À LA CAN 2025**

**PETKOVIC : «AUCUN  
RELÂCHEMENT NE  
SERA ACCEPTÉ »**

P.12



**- Philippe Lazzarini, commissaire général de l'UNRWA**

## Trop de lignes rouges franchies à Ghaza

P.9

ALGÉRIE-INDE

# Convergence de vues sur les dossiers régionaux et internationaux

*Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a mis l'accent, lundi dernier, sur la convergence de vues entre l'Algérie et l'Inde sur de nombreux dossiers régionaux et internationaux d'actualité, et la poursuite des efforts communs afin de contribuer à l'instauration de la paix et de la sécurité internationales.*

**S** exprimant lors d'un point de presse conjoint avec son homologue, la présidente de la République de l'Inde, Mme Droupadi Murmu, à l'issue de leurs entretiens tenus au siège de la présidence de la République, le président de la République a déclaré: "je souhaite de nouveau la bienvenue à la présidente de l'Etat ami de l'Inde, en visite d'Etat en Algérie et c'est la première fois que l'Algérie accueille un président de la République de l'Inde, après avoir accueilli ses Premiers ministres". Lors de cette visite, "nous avons eu des entretiens intenses au cours desquels nous avons évoqué la coopération bilatérale et les perspectives de son développement, ainsi que les questions régionales et internationales d'actualité", a-t-il poursuivi. Concernant les relations bilatérales, il a été convenu de "rehausser le niveau de coopération économique et d'encourager l'investissement et les échanges commerciaux, ainsi que de préparer, au plus vite, la tenue de la session de la Commission mixte de coopération et de celle du mécanisme de consultation politique, au service des efforts visant à renforcer les relations et à approfondir le partenariat bilatéral, notamment à travers des rencontres d'hommes d'affaires et le renforcement des



cadres de coopération par l'enrichissement du cadre juridique, la coordination et la concertation", a-t-il précisé. Le président de la République a indiqué avoir eu avec son homologue indienne "un entretien long et approfondi dicté par la conjoncture actuelle particulière et exceptionnelle aux niveaux régional et international", et évoqué "plusieurs dossiers, y compris le dossier du Moyen-Orient sous toutes ses dimensions, et ses retombées, notamment l'agression

contre la bande de Gaza et le sud Liban, ses répercussions humanitaires catastrophiques et ses graves conséquences sur la sécurité et la paix dans la région du Moyen-Orient et dans le monde". A cet égard, le président de la République a affirmé être convenu avec la présidente de l'Inde d'"intensifier la coordination et la concertation, et de réaffirmer le droit du peuple palestinien à établir son Etat indépendant". En ce qui concerne la situation en Ukraine,

le président de la République a souligné "l'importance de se conformer au droit international et de s'attacher aux objectifs, principes et Charte des Nations unies". Par ailleurs, le président de la République a indiqué être convenu avec son homologue indienne de "suivre les conclusions du Conseil de sécurité concernant la question du Sahara occidental", ajoutant qu'"en ce qui concerne les développements préoccupants dans la région du Sahel, nous

avons exprimé notre volonté de continuer à soutenir les efforts de paix, de sécurité et de développement dans la région afin d'aider les pays concernés à surmonter les défis politiques, sécuritaires et environnementaux auxquels ils font face". "Pour chacun de ces dossiers, nous avons relevé une convergence de vues, et sommes convenus de poursuivre nos efforts communs pour contribuer à l'instauration de la sécurité et de la stabilité, tant dans cette région que dans d'autres parties du monde confrontées à des crises menaçant la paix et la sécurité internationales", a-t-il souligné. Le président de la République a exprimé, à cette occasion, "sa joie de rencontrer la présidente de la République de l'Inde et d'évoquer l'histoire commune et le soutien de l'Inde à l'Algérie pour son adhésion en tant que membre au Mouvement des non-alignés (MNA) lors de la Conférence de Bandung en 1955", saluant le soutien de l'Inde à la Révolution algérienne par l'ouverture d'un bureau du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) à New Delhi et l'établissement de relations diplomatiques avant la proclamation de l'indépendance de l'Algérie le 5 juillet 1962. En conclusion, le président de la République a affirmé que les deux pays "rétabliront leur concertation comme dans le passé, étant des pays actifs dans le MNA". **R. N.**

## FORUM ÉCONOMIQUE ALGÉRO-INDIEN

### Établissement de relations d'affaires et de partenariats fructueux



**L**es travaux du Forum économique algéro-indien, tenus sous la présidence de la présidente de la République de l'Inde, Mme Droupadi Murmu, ont été

clôturés lundi dernier à Alger, par un accord sur l'établissement de relations d'affaires et de partenariats fructueux et mutuellement bénéfiques, lit-on dans le Communiqué final de ce Forum. Le

Conseil du renouveau économique algérien (CREA), et l'Union des Chambres de commerce et d'industrie de l'Inde ont signé un mémorandum d'entente pour la coopération, selon le communiqué final ayant sanctionné les travaux du Forum, qui précède la tenue de la prochaine session de la Commission mixte de coopération bilatérale, et qui s'est déroulé en présence du ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni. Le Forum a été ponctué par des interventions sur le climat d'investissement dans les deux pays et les moyens d'exploiter l'ensemble des opportunités qu'offrent les marchés des deux pays. Ce forum intervient à l'occasion de la visite d'Etat qu'effectue la présidente de la République de l'Inde, Mme Droupadi Murmu, en Algérie, lors de laquelle elle a rencontré le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, "dans le cadre de la concrétisation de la volonté des deux pays en vue de donner

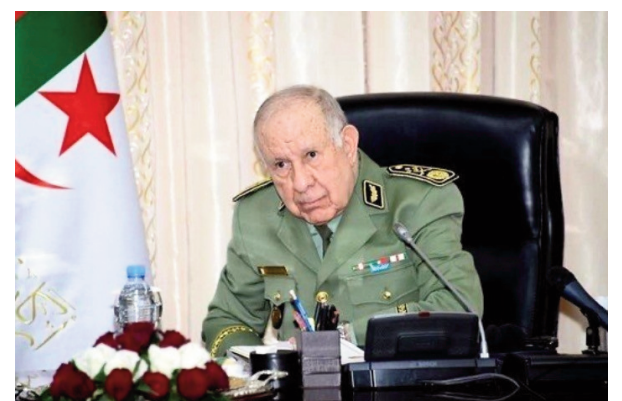
un nouveau départ aux relations économiques et commerciales, à travers l'adoption d'une stratégie commune visant à réunir les conditions idoines pour permettre aux opérateurs économiques algériens et indiens de tirer profit des opportunités de partenariat et des échanges commerciaux dans les domaines intéressants les deux pays", ajoute le communiqué. A cette occasion, Mme Murmu et M. Zitouni ont souligné "l'importance des relations économiques stratégiques entre les deux pays et la nécessité de travailler ensemble à leur renforcement à travers l'augmentation et la diversification des échanges commerciaux, ainsi que l'exploitation des opportunités d'investissement et de partenariat disponibles, notamment en encourageant les opérateurs économiques des deux pays à développer et à réaliser des projets rentables pour les deux parties". Ont pris part à ce Forum plus de 300 opérateurs algériens et indiens représentant plusieurs secteurs dont l'énergie et les

mines, la pétrochimie et les engrais, les infrastructures, les industries alimentaires, manufacturières et mécaniques, l'électricité et les chemins de fer, outre l'industrie pharmaceutique, le textile et l'agriculture, le dessalement d'eau et les technologies de l'information et de la communication (TIC). Cette rencontre a également été l'occasion d'organiser des rencontres bilatérales (B2B) entre les opérateurs économiques algériens et leurs homologues indiens qui, à leur tour, "ont exprimé leur volonté de développer la coopération bilatérale dans les différents secteurs, fondée sur la confiance mutuelle et d'intensifier les programmes d'échange de visites et les contacts entre les hommes d'affaires, tout en s'engageant à garantir la participation continue aux manifestations économiques organisées en Algérie et en Inde et à établir des relations d'affaires et des partenariats fructueux et mutuellement bénéfiques aux deux parties", conclut le communiqué. **APS**

## Le Général d'Armée Saïd Chanegriha en visite en Mauritanie

**L**e Général d'Armée Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire (ANP) et la délégation qui l'accompagne, sont arrivés, hier, à Nouakchott, dans le cadre d'une visite officielle en République islamique de Mauritanie, sur invitation du Général de Corps d'Armée El Mokhtar Bolle Chaabane, Chef d'Etat-Major Général des Armées de la Mauritanie, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). "Dans le cadre de sa visite officielle en République islamique de Mauritanie, sur invitation de Monsieur le Général de Corps d'Armée El Mokhtar Bolle

Chaabane, Chef d'Etat-Major Général des Armées de la Mauritanie, Monsieur le Général d'Armée Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-Major de l'ANP et la délégation qui l'accompagne, sont arrivés, aujourd'hui mardi 15 octobre 2024, à l'aéroport international de Nouakchott, où ils ont été accueillis par le Général de Corps d'Armée El Mokhtar Bolle Chaabane, en présence de M. l'ambassadeur d'Algérie en République islamique de Mauritanie", précise la même source. Après la cérémonie d'accueil, le Général d'Armée Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-Major de l'ANP "s'est entretenu avec son homologue mauritanien au niveau du salon d'honneur de l'aéroport international de Nouakchott", ajoute la même source. Lors de cette visite qui "s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération entre l'Armée nationale populaire et les Forces armées mauritaniennes, les deux parties examineront les questions d'intérêt commun", indique le communiqué.



EXPLORATION ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES

# Sonatrach signe plusieurs accords en marge du Napec

*Le Groupe Sonatrach et son partenaire Occidental Petroleum Corporation (Oxy) basé aux Etats-Unis d'Amérique ont signé, hier à Oran, un protocole d'accord, traduisant la volonté des deux parties de consolider leurs relations existantes et d'étendre leur coopération, à travers de nouvelles opportunités de partenariat dans le domaine de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures, indique un communiqué de Sonatrach.*



**C**e Protocole, signé en marge de la 12ème édition du NAPEC, vise à définir le cadre de coopération entre les parties prenantes en vue de conclure un Contrat d'hydrocarbures sur la zone d'intérêt Berkine Centre, sous l'égide de la Loi 19-13 régissant les activités hydrocarbures, a-t-on précisé de même source. Sonatrach et la société Oxy, avec deux autres partenaires, exploitent le périmètre contractuel de Berkine, dans le cadre d'un Contrat d'hydrocarbure signé, le 19 juillet 2022, a-t-on rappelé. Par ailleurs, le groupe Sonatrach et la société norvégienne ICA Finance AS ont signé, hier,

à Oran, un mémorandum d'entente, en vue d'explorer les opportunités de coopération dans les domaines d'intérêt mutuel soutenant les initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre, indique un communiqué de Sonatrach. La cérémonie de signature s'est déroulée au Centre des conventions d'Oran (CCO) Mohamed-Benahmed, en marge de la 12ème édition du NAPEC, en présence du PDG du Groupe Sonatrach, M. Rachid Hachichi, et l'Ambassadrice de Norvège, Mme Therese Loken Ghezziel, a-t-on fait savoir de même source. ICA-Finance AS est un Fonds d'investissement climatique, qui soutient les en-

treprises du secteur de l'énergie pour identifier, développer, financer et mettre en œuvre des projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des opérations du secteur pétrolier et gazier, a-t-on noté. Ce mémorandum s'inscrit en droite ligne avec la stratégie climat de Sonatrach, qui entend jouer un rôle majeur dans le processus de transition énergétique à moyen et long termes, et vise dans cette optique, à développer et à exporter de nouvelles solutions énergétiques en créant un Hub énergétique en Algérie, capable de fournir le soutien nécessaire à la transition énergétique, a-t-on souligné.

R. N.

## Fournir aux navires des services de communications par satellite Hyproc signe un accord avec Algérie Télécom Satellite

La Société Hyproc de Transport Maritime d'hydrocarbures (filiale de Sonatrach) a signé, hier, à Oran, un contrat de partenariat avec la Société Algérie Télécom Satellite (ATS) (branche d'Algérie Télécom) en présence du PDG du groupe Sonatrach, Rachid Hachichi, visant à fournir aux navires en mer des services de communications par satellite utilisant la technologie V-Sat. Le Président directeur général (PDG) de la société Hyproc Adil Cherouati a souligné, dans une déclaration à la presse à l'occasion de la cérémonie de signature du contrat, tenue en marge de la 12ème édition du salon "Africa & Mediterranean Energy & Hydrogen Exhibition and Conference (NAPEC 2024)", que cette opération permettra de fournir à la flotte de la société, composée de 11 navires, des services de communication et de connexion à haut débit dans les zones maritimes qui ne peuvent pas être couvertes par les réseaux de communication. De son côté, le Président directeur général (PDG) d'Algérie Télécom Satellite, Yassine Selahi, a indiqué que la signature de ce contrat est considérée comme la première étape dans le domaine des communications par satellite en mer, soulignant que son entreprise a réalisé des investissements, ces dernières années, pour permettre de se lancer dans ce domaine. Ce contrat vise à moderniser les moyens de communication à bord de la flotte Hyproc pour le transport maritime d'hydrocarbures, afin d'améliorer la qualité de communication et la sécurité à bord des navires, selon le communiqué du groupe Sonatrach. Ce projet vise également à satisfaire les besoins croissants de la société Hyproc dans le domaine de communication, à travers l'amélioration de la qualité des communications et la facilitation de la gestion des opérations maritimes, sachant qu'elle assurera une couverture internet à haut débit et d'autres services de communication via les satellites. A travers ce contrat, qui représente une étape importante dans le renforcement des capacités d'Hyproc en matière de communications maritimes et son engagement dans la transformation numérique, les responsables de cette opération cherchent à ce que le Groupe Sonatrach adopte une stratégie visant à favoriser l'intégration nationale en créant des aspects de partenariat entre institutions nationales, ajoute la même source.

R. N.

NAPEC 2024

## La protection de l'environnement et les biotechnologies en débat

**L**a protection de l'environnement et la réduction des gaz à effet de serre et les biotechnologies au service de la transition énergétique ont été, mardi, au centre des conférences organisées dans le cadre de la 2ème journée du salon "Africa & Mediterranean Energy & Hydrogen Exhibition and Conference (NAPEC 2024)", qui se déroule au Centre des conventions (CCO) "Mohamed Benahmed" à Oran. Dans une communication sur les efforts fournis par Sonatrach pour réduire les émissions de méthane, le chef de département environnement au niveau de la direction de l'activité exploration et production du Groupe, M. Guemmour Chaker, a fait savoir que le groupe Sonatrach, à travers sa stratégie Climat agit dans le sens d'éliminer, d'ici 2030, les émissions de méthane, et ce, par une série de mesures. "Tout est en train de se faire pour atteindre cet objectif, dont la conformité réglementaire, la réduction du torchage, l'atténuation des émissions, ainsi que la mise en place d'un système MRV (measuring, reporting, verification), a-t-il indiqué. Le système MRV est un dispositif de suivi et de capitalisation des actions d'adaptation et d'atténuation en matière d'émission de gaz à effet de serre. Il a



été réalisé dans le cadre d'une coopération algéro-allemande. M. Guemmour a fait part, aussi d'un autre projet avec le partenaire italien ENI qui consiste à réaliser des actions d'atténuation de gaz, le développement d'une technologie ayant un impact positif sur l'environnement et la mise en œuvre de projets concrets, permettant la réduction de l'empreinte carbone, résultant de l'activité du Groupe". En matière

d'efficacité énergétique, a-t-il ajouté, un programme d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'ensemble des installations de Sonatrach a été mis en œuvre, en partenariat avec l'Agence pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie (APRUE). Il a souligné que "dans le cadre de ce programme, nous avons réalisé un certain nombre d'audits, qui ont donné lieu à la levée de quelques

réserves et nous avons formé des cadres en audit énergétique". Pour sa part, Mme Sifi Amina, chercheur à la Direction centrale Recherche et développement de Sonatrach, a mis l'accent sur l'utilisation des biotechnologies dans le domaine énergétique et le développement de solutions innovantes et propres à même de contribuer à la réduction de l'empreinte carbone de l'entreprise, ainsi que la production de res-

sources énergétiques nouvelles basées sur le développement de bioprocédés. "Nous travaillons, actuellement, sur un projet, en association avec un centre de recherche algérien, visant à exploiter le potentiel de souches microalgues à dépolluer, mais aussi à produire de l'énergie et plus précisément de l'hydrogène vert", a fait savoir Mme Sifi. "Nous sommes en train de faire une étude de faisabilité technico-économique de notre projet, qui sera un projet pilote, et si les résultats sont satisfaisants et encourageants, on essayera de passer à l'échelle industrielle et construire une usine", a-t-elle noté. Plusieurs communications ont été programmées, lors de cette 2ème journée du NAPEC, abordant, entre autres, la formation, le transport du gaz naturel, les startups et l'innovation dans le monde énergétique.

APS

## ILS CONSTITUENT 37 % DES ACCIDENTS MORTELS

# Perpétuels dangers dans les chantiers de construction

*Les chantiers de construction sont souvent des lieux où le danger est omniprésent, et les ouvriers y sont exposés à de multiples risques. En particulier, à Blida, où l'activité dans le secteur du logement connaît une expansion considérable, la sécurité des travailleurs sur les chantiers reste une préoccupation majeure.*

**M**alheureusement, la réalité sur le terrain montre que beaucoup d'entre eux continuent de travailler sans les équipements de protection nécessaires, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux accidents graves, voire mortels. Selon les données fournies par la Caisse nationale de sécurité sociale des travailleurs salariés (CNAS), 37 % des accidents mortels déclarés en Algérie surviennent sur les chantiers de construction. Les chutes depuis des hauteurs sont parmi les causes les plus fréquentes de ces accidents. Cela souligne la nécessité urgente pour les employeurs de se conformer aux réglementations en matière de sécurité, en fournissant des équipements de protection individuelle (EPI) comme les casques, les gants, et les harnais de sécurité. Malgré ces chiffres alarmants, les mesures préventives sont souvent ignorées.

### Des conditions de travail précaires

Le travail sur les chantiers de construction ne se limite pas aux risques de chute. Les ouvriers sont aussi confrontés à des conditions sanitaires déplorable. Plusieurs d'entre eux ont évoqué des maladies contractées en raison de leur exposition constante à des matériaux nocifs, tels que le ciment et la poussière. « J'ai développé des allergies cutanées à cause du ciment », confie un ouvrier. Un autre ajoute : « Nous inhalons la poussière toute la journée, et cela finit par causer des problèmes respiratoires. » Malgré ces dangers, peu d'employeurs prennent la peine de fournir des masques ou des gants à leurs travailleurs. Certains ouvriers, conscients des risques, choisissent d'acheter eux-mêmes des équipements de protection, bien que leur coût soit élevé pour des salariés souvent payés au jour le jour. Cette situation reflète un manque de prise en charge et d'investissement dans la sécurité par de nombreux patrons de chantiers. L'une des principales raisons de cette négligence est le manque de réglementation et de contrôle strict. Bien que la législation algérienne impose des normes de sécurité strictes, les employeurs ne sont pas toujours contraints de les respecter. Ce laxisme contribue à la multiplication des accidents dans ce secteur. En outre, certains employeurs considèrent les équipements de protection comme un coût supplémentaire et non comme une nécessité vitale. Cela pose un problème fondamental : la sécurité des ouvriers n'est pas une priorité, et la vie humaine est mise en danger au nom de la réduction des coûts. L'État et les autorités locales doivent renforcer les inspections sur les chantiers, imposer des sanctions sévères aux employeurs négligents et sensibiliser davantage les travailleurs aux dangers auxquels ils sont confrontés.

*L'urgence d'une prise de*



*conscience*

La situation sur les chantiers de construction à Blida reflète un problème généralisé en Algérie. Il est essentiel de mettre en place une culture de la sécurité sur les lieux de travail, en formant les ouvriers à l'utilisation des équipements de protection et en garantissant leur disponibilité. Les syndicats et les associations de défense des droits des travailleurs ont également un rôle important à jouer en sensibilisant les ouvriers à leurs droits et en faisant pression sur les employeurs pour améliorer les conditions de travail. Le drame des accidents de chantier n'est pas une fatalité. Avec des mesures appropriées, comme la fourniture d'équipements de sécurité et le respect des normes de travail, de nombreux accidents pourraient être évités. Ce qui est en jeu, c'est la vie de milliers de travailleurs qui risquent leur santé et parfois leur vie pour gagner leur pain quotidien. Les chantiers de construction de Blida, comme dans le reste de l'Algérie, restent des espaces de travail dangereux pour de nombreux ouvriers. Les statistiques alarmantes et les témoignages recueillis sur le terrain révèlent un manque criant de mesures de sécurité. Les employeurs, avec le soutien des autorités compétentes, doivent assumer leurs responsabilités en protégeant les travailleurs. Il est grand temps de réformer ce secteur en imposant des normes de sécurité strictes et en garantissant des conditions de travail dignes pour tous. La sécurité ne doit jamais être considérée comme un luxe, mais comme un droit fondamental pour tous les travailleurs.

*La négligence des*

*employeurs dans le viseur de la CNAS*

Les chantiers de construction en Algérie continuent d'être des lieux à haut risque pour les ouvriers, notamment dans le secteur des travaux publics et du bâtiment. Les accidents de travail y sont fréquents, souvent en raison du non-respect des mesures de sécurité de la part des employeurs. Le Dr. Djamel Matar, directeur de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles à la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS), a mis en lumière cette réalité dans une récente interview accordée à un quotidien national. Il a souligné que le secteur des travaux publics et du bâtiment enregistre un nombre inquiétant d'accidents, représentant à lui seul 22 % des incidents déclarés à la CNAS parmi 15 secteurs économiques. Le secteur des travaux publics et du bâtiment, combiné avec celui de l'hydraulique, est le plus exposé aux accidents, notamment en raison de la nature des travaux en hauteur. Les chutes constituent une grande partie des accidents signalés. Ces incidents sont souvent liés à l'absence ou au mauvais usage des équipements de sécurité, tels que les casques, harnais, gants et autres dispositifs de protection indispensables sur les chantiers. Malheureusement, malgré l'obligation légale pour les employeurs de fournir ces équipements, la réalité sur le terrain montre que beaucoup continuent de les négliger. Dr. Matar a rappelé que la CNAS, en collaboration avec l'inspection du travail, joue un rôle clé dans la sensibilisation des employeurs aux mesures de sécurité à mettre en place. Les commissions mises en place

veillent à ce que les travailleurs soient protégés, surtout dans les bâtiments en hauteur où les risques de chute sont élevés. Cependant, la non-conformité reste fréquente, avec des conséquences souvent dramatiques.

### Des poursuites judiciaires contre les employeurs négligents

Lorsqu'un accident de travail survient, la CNAS intervient pour indemniser les victimes ou leurs ayants droit. Cependant, l'organisme mène également des enquêtes pour déterminer les causes de ces accidents. Si la négligence des normes de sécurité par l'employeur est prouvée, la CNAS engage des démarches pour récupérer les indemnités versées aux victimes. De plus, les employeurs fautifs sont traduits en justice pour répondre de leurs manquements. Dr. Matar a souligné que la CNAS a déjà réussi à récupérer d'importantes sommes d'argent dans des cas où les accidents étaient directement liés à l'absence d'équipements de sécurité sur les chantiers. Ces actions visent à responsabiliser les employeurs, qui sont encore trop nombreux à ne pas investir dans le capital humain, en dépit des risques évidents que cela représente pour leurs travailleurs. Selon le Dr. Matar, il est « regrettable que les employeurs ne perçoivent pas l'importance d'investir dans la sécurité de leurs employés », ce qui non seulement met en péril des vies humaines, mais entraîne également des coûts élevés pour les assurances sociales. Pour faire face à cette situation, la CNAS continue de renforcer ses efforts en matière de prévention, notamment à travers des campagnes de sensi-

bilisation et des contrôles sur les chantiers. L'inspection du travail, en tant qu'autorité compétente en matière de sécurité au travail, dispose du pouvoir de sanctionner les employeurs qui ne respectent pas les réglementations en vigueur. Ces contrôles visent à minimiser les risques en exigeant des employeurs qu'ils fournissent les équipements nécessaires à leur protection. Cependant, malgré ces efforts, le problème persiste. De nombreux employeurs préfèrent économiser sur les coûts liés à l'achat d'équipements de sécurité, ignorant les conséquences potentiellement désastreuses pour les travailleurs et les entreprises. En effet, au-delà du risque de poursuites judiciaires et de sanctions financières, les accidents sur les chantiers provoquent des drames humains qui auraient pu être évités. Il y a lieu de rappeler que la situation des chantiers de construction en Algérie, et en particulier dans le secteur des travaux publics et du bâtiment, nécessite une prise de conscience urgente de la part des employeurs. La sécurité des ouvriers ne doit plus être vue comme un coût supplémentaire, mais comme un investissement essentiel. Les autorités, à travers la CNAS et l'inspection du travail, doivent continuer à renforcer leurs efforts pour garantir des conditions de travail sûres et dignes. Il en va non seulement de la pérennité des entreprises et de la réduction des coûts liés aux accidents du travail. La santé et la sécurité des travailleurs doivent être une priorité pour tous les acteurs économiques, car aucun projet, aussi grand soit-il, ne vaut la vie humaine.

R.S



"MARTYRS DE BIR LEGATA... UNE BALLE À L'ENTRÉE D'UN PUIITS"

# Un documentaire pour préserver la mémoire des héros

Le premier tour de manivelle du film documentaire "Martyrs de Bir Legata... Une balle à l'entrée d'un puits" a été donné ce dimanche à Boumerdes, marquant le début d'une œuvre dédiée à la préservation de la mémoire collective.

Réalisé par Hicham Ramadni, ce documentaire retrace un épisode tragique de la guerre de libération algérienne, survenu en 1959 dans la commune de Legata (Est de Boumerdes), où 12 résistants algériens, appelés fidayine, ont été exécutés par l'armée coloniale française avant d'être jetés dans un puits artésien. Produit par la wilaya de Boumerdes, en collaboration avec la direction locale des moudjahidine, ce film documentaire d'une vingtaine de minutes vise à honorer le sacrifice de ces hommes et femmes qui ont donné leur vie pour la liberté de l'Algérie. Selon Cherikhi Said, directeur local des moudjahidine et ayants droit, ce film sera projeté à la veille de la commémoration du 70e anniversaire de la Révolution du 1er novembre 1954, un moment de grande importance dans le calendrier mémoriel de l'Algérie. Le documentaire met en lumière les témoignages poignants des moudjahidine qui ont été témoins de ces atrocités, enrichissant ainsi l'œuvre de récits vécus et authentiques. Des photos historiques de la région viennent également appuyer ces témoignages, permettant au spectateur de mieux comprendre l'atmosphère de cette période sombre de l'histoire.

## Une reconstitution d'un crime colonial

Le documentaire s'intéresse parti-



culièrement à l'histoire de 12 fidayine, dont une femme, capturés par l'armée française en 1959. Ces résistants, refusant de trahir leurs camarades ou de révéler des informations sur les moudjahidine actifs dans la région, ont subi d'atroces tortures dans le camp dit Germain, sous la supervision d'un officier français nommé Mathieu. Malgré les violences infligées, ces combattants sont restés fidèles à leur cause et ont payé le prix ultime. Après leur exécution par balle, leurs corps ont été jetés dans un puits artésien, profond d'environ 50 mètres et large de

seulement 50 centimètres, situé dans une ferme pilote à la périphérie de Legata. Les vestiges de ce puits, encore visibles aujourd'hui, sont les témoins silencieux de l'ignominie de ce crime. Le réalisateur Hicham Ramadni souligne que cette œuvre vise à illustrer non seulement les sacrifices consentis par ces héros, mais également à reconstituer les terribles méthodes d'assassinat et de torture utilisées par l'armée coloniale française contre les Algériens. Au-delà de ce crime spécifique, le film expose les différentes formes de barbarie infligées aux moudjahidine et à leurs familles dans les nombreux

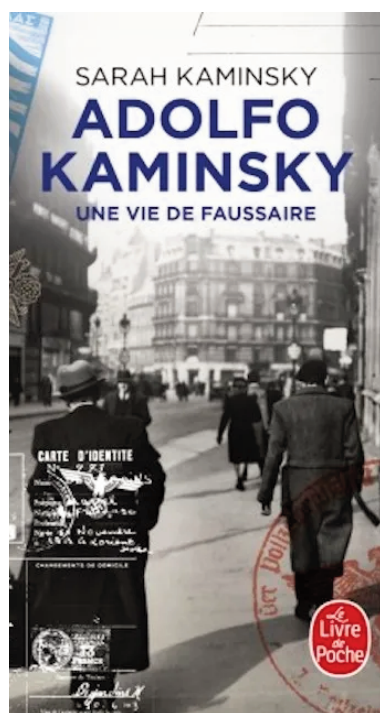
camps de torture disséminés à travers le pays, symboles de la violence de l'occupation. "Martyrs de Bir Legata... Une balle à l'entrée d'un puits" est une œuvre qui ne se contente pas de documenter les faits. Elle vise à transmettre une mémoire vivante aux générations futures. Pour Cherikhi Said, ce documentaire a un rôle fondamental dans la préservation de la mémoire nationale, en rappelant les horreurs vécues par les Algériens sous la colonisation, mais aussi en honorant la bravoure et l'engagement des martyrs de la guerre de libération. Ce projet s'inscrit dans une dynamique plus

large de récupération de la mémoire historique, à travers des œuvres cinématographiques, documentaires et événements culturels qui réactivent le souvenir des luttes passées. En retraçant cette tragédie de Bir Legata, le film participe à l'entretien d'une conscience historique nécessaire à la compréhension des sacrifices consentis pour conquérir l'indépendance. Le choix de projeter ce documentaire à la veille de la commémoration du 1er novembre 1954 est symbolique. Il rappelle que la liberté, conquise il y a près de 70 ans, a été obtenue au prix de souffrances inimaginables et de vies sacrifiées. La mémoire des martyrs, comme ceux de Bir Legata, continue de résonner dans l'Algérie contemporaine, renforçant le sentiment de devoir de transmission et de reconnaissance envers ceux qui se sont battus pour l'indépendance. En redonnant vie à ces moments douloureux mais essentiels de l'histoire algérienne, "Martyrs de Bir Legata... Une balle à l'entrée d'un puits" s'impose comme un outil de réflexion et de mémoire, afin que les nouvelles générations n'oublient jamais les sacrifices consentis par leurs ancêtres. Ce documentaire, empreint d'une grande sensibilité historique, réunit les ingrédients nécessaires pour offrir un hommage poignant à ceux qui ont payé de leur vie la quête de la liberté, en nous rappelant l'importance de préserver et de transmettre leur mémoire pour les années à venir. **R.E**

A LIRE «UNE VIE DE FAUSSAIRE», ADOLFO KAMINSKY

## Un talent mis au service des luttes pour la liberté

Dans «Une vie de faussaire», l'histoire extraordinaire d'Adolfo Kaminsky ne se limite pas à la Seconde Guerre mondiale. Kaminsky met ses talents de faussaire au service d'autres luttes pour la liberté. L'un de ses engagements les plus marquants est son soutien à la cause algérienne pendant la guerre d'indépendance (1954-1962). En France, il aide de nombreux Algériens en créant des faux papiers pour protéger des militants nationalistes et des innocents pris dans la tourmente coloniale. Après la fin de la Seconde Guerre mondiale, Kaminsky est conscient que le monde est loin d'être en paix. Toujours porté par un idéal de justice, il se refuse à abandonner ses compétences d'expert en faux documents. Dès 1954, lorsque la guerre éclate en Algérie, il se rapproche du Front de libération nationale (FLN). En France, où vivent des centaines de milliers d'Algériens, le FLN est particulièrement actif et mène une guerre de guérilla politique et militaire. Pour les militants du FLN, l'obtention de faux papiers est une question vitale. Ils sont constamment poursuivis par les autorités françaises. Dans ce contexte, les documents d'identité deviennent des armes aussi cruciales que les fusils. Adolfo Kaminsky, discret et efficace, s'implique dans la fabrication de ces faux papiers,



permettant aux militants de circuler, de se cacher ou de fuir la répression. Kaminsky fabrique des cartes d'identité, des passeports, des certificats de naissance, et d'autres documents pour les membres du FLN ainsi que pour de simples travailleurs algériens vivant en France, qui pouvaient à tout moment être arrêtés sous prétexte de suspicion de liens avec

les réseaux indépendantistes. Son travail permet de sauver des militants traqués, d'organiser des fuites à l'étranger ou d'établir des couvertures pour ceux qui doivent rester actifs au sein de la résistance. Le faussaire raconte dans son livre comment il a pris part à cette lutte tout en restant fidèle à ses principes. Il ne se considérait pas comme un militant nationaliste, mais il voyait dans la guerre d'Algérie une lutte contre l'oppression coloniale, similaire à celle qu'il avait menée contre le nazisme. Pour lui, aider les Algériens était une question de dignité humaine, face aux injustices et aux violences commises par les autorités coloniales. Adolfo Kaminsky ne s'enrichit pas de ce travail risqué. Fidèle à ses principes, il refuse toujours d'être payé pour son travail de faussaire. Il considère que son engagement est d'ordre moral et non lucratif. Cette période de sa vie montre la constance de ses convictions : il ne se bat pas pour une cause spécifique, mais pour la liberté et la dignité humaine. Les faux papiers produits par Kaminsky ont permis à de nombreux Algériens de rester hors de portée des autorités françaises. Grâce à lui, des militants du FLN ont pu continuer à lutter pour l'indépendance de leur pays, et de simples Algériens ont pu éviter des arrestations arbitraires. **R.C**

## RENCONTRE AVEC L'ÉCRIVAIN COLOMBIEN JAVIER ORTIZ CASSIANI Un auteur qui explore l'Histoire à travers la littérature

L'écrivain colombien Javier Ortiz Cassiani a animé, dimanche, une rencontre littéraire à l'université d'Oran 2 "Mohamed Benahmed", où il a partagé son parcours d'auteur mêlant littérature et histoire. L'événement s'est déroulé en présence du recteur, le professeur Ahmed Chaalal, du Consul général de Colombie en Algérie, M. Giovanni Angel Gilan Mendoza, ainsi qu'un large public d'étudiants et de professeurs. Reconnu comme l'un des écrivains les plus influents de Colombie, Ortiz Cassiani a abordé ses travaux consacrés aux migrations africaines vers l'Amérique latine, de l'époque de l'esclavage aux migrations contemporaines. Il a souligné l'importance des immigrés africains dans la société colombienne, évoquant leur contribution à l'histoire et à la culture de son pays. Cet échange a mis en lumière la manière dont l'écrivain explore l'histoire à travers la littérature, une approche qui lui a valu une reconnaissance internationale pour ses articles et ouvrages. L'écrivain a souligné, dans une déclaration à la presse en marge de la rencontre, qu'il s'intéresse amplement aux mouvements migratoires de l'Afrique vers l'Amérique latine, que ce soit durant les années d'esclavage ou plus récemment, soulignant que les immigrés africains font partie intégrante de la société colombienne. Il a également souligné qu'il étudiait l'influence des immigrants arabes sur la littérature colombienne, soulignant que cette migration vers ce pays a commencé au milieu du 19ème siècle, ajoutant qu'il existe certaines références qui abordent le sujet, comme un livre de Jorge Garcia Costa, qui est un écrivain colombien d'origine arabe.



PREMIER APPEL D'OFFRES POUR LES HYDROCARBURES DEPUIS 2014

# Une nouvelle étape vers l'attraction des investissements étrangers

L'Algérie, pays riche en ressources énergétiques vient de franchir une étape cruciale dans la modernisation de son secteur des hydrocarbures en lançant son premier appel d'offres depuis 2014. Cette initiative, orchestrée par l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures, "Alnaft", intervient dans le cadre du nouveau cadre législatif introduit par la loi sur les hydrocarbures de 2019.

L'objectif principal de cet appel d'offres est d'attirer des partenaires étrangers, de diversifier les investissements et de réduire les coûts d'exploration pour Sonatrach, la société nationale des hydrocarbures, qui a assumé ces charges pendant plus d'une décennie. En effet, depuis plusieurs années, le secteur des hydrocarbures algérien connaît des défis significatifs, notamment en raison des fluctuations des prix des matières premières, de la nécessité de moderniser les infrastructures et de la recherche d'une diversification économique. L'Algérie, qui dépend largement des revenus pétroliers et gaziers, cherche à revitaliser son industrie afin de garantir une croissance durable. Le lancement de cet appel d'offres est donc perçu comme une stratégie proactive pour renforcer la compétitivité du pays sur le marché international. Lors de l'ouverture de la 12<sup>e</sup> édition du Salon de l'énergie et de l'hydrogène de l'Afrique du Nord et de la Méditerranée "NAPEC 2024" à Oran, Mourad Belgueham, président d'Alnaft, a souligné l'importance de cette initiative. Selon lui, cet appel d'offres vise six périmètres, dont cinq sont dédiés au gaz et un au pétrole. L'Algérie cherche ainsi à séduire des partenaires étrangers pour accompagner le pays dans son développement énergétique. Les périmètres ciblés par cet appel d'offres présentent plusieurs atouts qui les rendent attractifs pour les investisseurs. Certains de ces périmètres ont déjà révélé des découvertes significatives de pétrole et de gaz, tandis que d'autres affichent des indicateurs préliminaires promet-



teurs concernant la présence de ressources en hydrocarbures. Cette diversité dans les opportunités d'investissement est un facteur déterminant pour attirer l'intérêt des entreprises internationales. Belgueham a également précisé que ces zones sont considérées comme à faible risque, ce qui est un avantage non négligeable pour les investisseurs potentiels. La réduction des risques opérationnels est essentielle pour garantir la rentabilité des projets d'exploration et d'exploitation. De plus, la proximité de ces périmètres avec les installations de traitement et de

transport des hydrocarbures situées dans le sud algérien constitue un atout majeur. Cela facilite non seulement l'exploitation, mais permet également d'optimiser la logistique, rendant ainsi les projets plus viables d'un point de vue économique.

## Bénéfices économiques et sociaux

L'appel d'offres ne se limite pas à une simple recherche de partenaires étrangers. Il vise également à générer des bénéfices économiques et sociaux significatifs

pour l'Algérie. En attirant des investisseurs étrangers, le pays espère non seulement accroître sa capacité de production, mais aussi bénéficier d'un transfert de technologies et d'expertises qui pourraient renforcer le savoir-faire local. Ce transfert de compétences est crucial pour préparer la main-d'œuvre algérienne à relever les défis futurs de l'industrie. En outre, cette initiative pourrait contribuer à la création d'emplois locaux, en stimulant l'économie régionale et en favorisant le développement de chaînes de valeur locales. La revitalisation du secteur

des hydrocarbures pourrait également avoir des retombées positives sur d'autres secteurs de l'économie, en renforçant les infrastructures et en favorisant le développement industriel.

## Une vision à long terme

Cet appel d'offres marque une étape clé dans la stratégie globale de l'Algérie pour redynamiser son secteur énergétique. En s'ouvrant à de nouveaux partenaires étrangers, le pays montre sa volonté de s'adapter aux réalités du marché mondial et de s'engager dans une trajectoire de croissance durable. À long terme, le succès de cette initiative dépendra de la capacité de l'Algérie à maintenir un cadre réglementaire attractif, à garantir la transparence des processus d'appel d'offres et à assurer un environnement opérationnel favorable aux investisseurs. Le gouvernement algérien doit également veiller à renforcer les infrastructures nécessaires pour soutenir l'exploitation des hydrocarbures et répondre aux besoins croissants du marché mondial. Enfin on peut dire que le premier appel d'offres pour les hydrocarbures en Algérie représente une opportunité en or pour moderniser le secteur et attirer des investissements étrangers. Avec des périmètres prometteurs, des caractéristiques attractives et une vision stratégique claire, l'Algérie est bien positionnée pour consolider sa place sur la scène énergétique internationale. Ce mouvement pourrait s'avérer déterminant pour l'avenir économique du pays, en renforçant sa capacité à relever les défis du marché mondial des hydrocarbures et à assurer un développement durable pour les générations futures.

R.E

POUR LEURS TRAVAUX SUR LES DIFFÉRENCES DE PROSPÉRITÉ ENTRE LES NATIONS

## Le prix Nobel d'économie 2024 attribué à trois chercheurs

Après l'Américaine Claudia Goldin, primée en 2023 pour ses travaux sur l'évolution de la place des femmes sur le marché de l'emploi, le comité Nobel a récompensé les trois chercheurs. Dernier-né des Nobel, le prix d'économie a clos, lundi 14 octobre, la saison 2024 des célèbres récompenses. Il a distingué trois chercheurs Daron Acemoglu, Simon Johnson et James Robinson, pour leurs recherches sur la compréhension des différences de prospérité entre les nations. Les chercheurs, tous les trois travaillant aux États-Unis, ont été distingués « pour leurs études sur la façon dont les institutions sont formées et affectent la prospérité », a exposé le jury dans ses attendus. « Réduire les énormes différences de revenus entre les pays est l'un des plus grands défis de notre époque. Les lauréats ont montré l'importance des institutions pour y parvenir », a déclaré Jakob Svensson, président du comité du prix en sciences économiques, cité dans un communiqué. « Les lauréats de cette année ont été les pionniers de nouvelles approches, à la fois empiriques et théoriques, qui ont fait progresser de manière significative notre compréhension



des inégalités mondiales », a précisé M. Svensson devant la presse. En examinant les différents systèmes politiques et économiques introduits par les colonisateurs européens, les trois économistes ont pu mettre en évidence un lien entre les institutions

et la prospérité, écrit le comité dans son communiqué. M. Acemoglu, 57 ans, est professeur au Massachusetts Institute of Technology (MIT), tout comme M. Johnson, 61 ans. M. Robinson, 64 ans, est professeur à l'université de Chicago.

## EN DIFFICULTÉS FINANCIÈRES, Boeing va supprimer environ 17.000 emplois

Boeing a annoncé une réduction dans les prochains mois d'environ 10% de ses effectifs mondiaux, ce qui devrait concerner quelque 17.000 emplois, ainsi qu'une série de mesures touchant son catalogue d'avions, pour tenter de surmonter ses difficultés financières. Dans deux messages distincts, l'avionneur a également annoncé vendredi un report supplémentaire des livraisons de son nouveau gros porteur 777X et l'arrêt de la production du 767 cargo en 2027. Il a aussi prévenu que ses résultats du troisième trimestre allaient être plombés par de lourdes charges du fait, notamment, de la grève de plus de 33.000 ouvriers depuis mi-septembre. L'action Boeing a terminé la séance en hausse de 3% à la Bourse de New York. La réduction du personnel va affecter toutes les catégories - direction, encadrement, employés -, a affirmé Kelly Ortberg, patron de Boeing depuis deux mois, dans un message adressé aux 170.000 employés du groupe.

Il a ajouté que des détails seraient fournis la semaine prochaine par les responsables hiérarchiques, indiquant que les mesures de chômage technique partiel en place depuis le 20 septembre pour préserver la trésorerie du groupe pendant la grève étaient suspendues. Elles concernaient également toutes les catégories de personnel - hormis les grévistes - et affectaient, par roulement, plusieurs dizaines de milliers de personnes. Elles faisaient partie d'un programme d'économies plus vaste, le temps du débrayage.



**PROJET ALGÉRO-ITALIEN À TIMIMOUN**

# Examen des facilités pour la production de céréales et de légumineuses

Toutes les facilités nécessaires au projet algéro-italien intégré de production de céréales et de légumineuses dans la wilaya de Timimoun ont été examinées, lundi au siège du ministère de l'Agriculture et du Développement rural, en prévision de son lancement durant la saison agricole 2024-2025, a indiqué un communiqué du ministère.

L'examen de ce dossier est intervenu lors d'une réunion du comité technique intersectoriel chargé de l'accompagnement de la mise en œuvre du projet, en partenariat avec la société italienne Bonifiche Ferraresi et le Fonds national d'investissement (FNI) sur une superficie de 36.000 hectares, et présidée par le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Youcef Cherfa, précise le communiqué. La réunion, ajoute la même source, a permis d'examiner toutes les facilités nécessaires au lancement du projet durant la saison agricole 2024-2025, en affectant une superficie de 3.000 hectares pour la production de blé dur et une superficie de 6.000 hectares pour la culture des légumineuses à partir d'avril 2025. Ces facilités concernent l'alimentation en énergie électrique, la réalisation des infrastructures telles que les routes menant vers les périmètres d'investissement, le réseau de fibre optique, et la réalisation de puits artésiens, ainsi que le dédouanement des marchandises et services, et d'autres facilités administratives et techniques. Cette réunion s'est déroulée en présence du directeur général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), du Prési-



dent-directeur général de Bonifiche Ferraresi Algérie, et des représentants des secteurs concernés membres du comité (Agriculture et Développement rural, Finances, Energie et

Mines, Hydraulique, Travaux publics, Poste et Télécommunications, Affaires étrangères et Communauté nationale à l'étranger, Travail, et Commerce et Promotion des exportations).

## Djelfa Plus de 67.000 ha affectés à la céréaliculture

Une superficie globale de 67.740 ha a été affectée à la céréaliculture à Djelfa au titre de la campagne labours-semences de la saison agricole 2024/2025, a-t-on appris auprès de la direction des services agricoles de la wilaya (DSA). Le coup d'envoi de la campagne labours-semences a été donné à partir d'une exploitation agricole du lieudit Mguitaâ El Ouassat, dans la commune de Tadmit (50 km au sud de Djelfa), a indiqué le directeur du secteur, Mohamed Abdallah Bensalem. Sur cette superficie destinée à la céréaliculture, 48.000 ha sont réservés à la culture de l'orge, 19.000 ha au blé dur, plus de 700 ha au blé tendre et près de 1.000 ha à l'avoine, a-t-il précisé, assurant que tous les moyens ont été mobilisés pour la réussite de la campagne labours-semences. Cette opportunité a également donné lieu au lancement, par le wali Ammar Ali Bensaâd, des travaux de réalisation de quatre (4) centres de proximité de collecte de céréales d'une capacité de 50.000 qx chacun, dont un (1) à Amra, commune d'Ain Ibel, un (1) à Mguitaâ El Ouassat commune de Tadmit, et deux (2) dans les communes de Douis et Deldoul (sud de la wilaya). A noter que la DSA a programmé la réalisation de quatre (4) autres centres de collecte de céréales ainsi que d'un silo d'une capacité de stockage d'un (1) million de quintaux, ce qui portera la capacité totale de stockage de la wilaya à 1,9 million de qx.

## Mascara Le Moudjahid Taha Abderrahmane inhumé

Le Moudjahid Taha Abderrahmane, décédé dans la soirée de dimanche à l'âge de 86 ans, a été inhumé lundi au cimetière de "Tiaïba" dans la commune d'El-Mamounia (Mascara), a-t-on appris de la direction locale des Moudjahidine et des Ayants-droits. Les obsèques du défunt Moudjahid ont été marquées par la présence de responsables locaux de la daïra de Aïn Fares, de Moudjahidine, de cadres de la direction précitée, ainsi que d'une foule nombreuse de citoyens, a-t-on indiqué de même source. Natif de la wilaya de Aïn Defla en 1938, le défunt a rejoint, en 1957, les rangs de l'Organisation civile du Front de libération nationale (OCFLN) en qualité de "Moussebel" dans la zone 6 de la wilaya V historique. Arrêté en 1959 par le colonialisme français, il a été libéré en 1962 à la fin du mois de mai 1962, souligne-t-on.

**Médéa**

## L'EPH Mohamed Boudiaf promu en CHU

Le ministère de la Santé a décidé d'ériger l'Établissement public hospitalier (EPH) Mohamed Boudiaf de Médéa en Centre hospitalier universitaire (CHU) appelé à renforcer le niveau de qualification du personnel médical et à assurer la formation des futurs médecins, a-t-on appris, lundi dernier, auprès du directeur local de la santé et de la population (DSP). «La décision de transformer l'EPH de Médéa en CHU a été prise après la visite, jeudi passé, du ministre de la santé, Abdelhak Saihi, pour donner à partir de Médéa le coup d'envoi de la caravane de prévention et de dépistage précoce du cancer du sein, à l'occasion d'Octobre rose», a indiqué le DSP, Mohamed Zohir Hadj Sadok.

«Une commission d'experts a été dépêchée, il y a quelques mois, par le ministère de la santé au niveau de l'EPH de Médéa pour dresser un état des lieux en prévision de ce changement de statut», a-t-il ajouté. «Ce changement de statut est un acquis important pour le secteur de la santé dans la wilaya et vient en supplément d'une autre décision d'égal intérêt qui a trait à l'ouverture, lors de la rentrée universitaire 2024/2025, d'une annexe de médecine au pôle universitaire de Médéa», a souligné le responsable. Deux acquis qui vont avoir un «réel impact» sur le plan de la formation de l'encadrement médical et de la qualité des prestations dispensées aux patients de la wilaya ou d'ailleurs, a-t-il dit. Le DSP a fait part, dans le même sil-

lage, des procédures «en cours» pour implanter de nouvelles structures dans l'enceinte de l'hôpital Mohamed Boudiaf à la faveur de cette modification de statut. Il s'agit, a-t-il précisé, d'un bloc pédagogique destiné à l'accueil des étudiants en médecine, d'un autre pour les médecins résidents, ainsi que divers autres services indispensables au bon fonctionnement du futur CHU. Des instructions fermes ont été données par le wali, Djahid Mous, à l'issue de sa visite, dimanche soir à l'EPH de Médéa, pour accélérer les procédures administratives et élaborer une fiche technique des structures prévues sur place et qui soit adaptée à la nouvelle vocation de cet établissement hospitalier, a conclu le DSP.

**TOUGGOURT**

## Une production de plus d'un million de quintaux de dattes attendus

Une production prévisionnelle de pas moins de 1.134.300 quintaux (qx) de dattes est attendue dans la wilaya de Touggourt au titre de l'actuelle saison agricole, a annoncé la direction des Services agricoles (DSA).

Une "hausse relative" de la production de dattes, telles que Deglet Nour, Ghars et Degla Beida, est prévue cette saison, selon les indicateurs positifs enregistrés dans cette filière agricole au cours de cette saison, notamment suite au succès de la campagne préventive de lutte contre le Boufaroua, a indiqué le chef du service des statistiques à la DSA, Khaled Bariyala. Un "recul notable" de la propagation de Boufaroua a été enregistré cette saison agricole dans la plupart des palmeraies de la wilaya de Touggourt par rapport à la précédente saison, a-t-il affirmé. Un nombre important de palmiers sont entrés en phase de production cette saison dans plusieurs régions de la wilaya, notamment



dans les dairas de Touggourt, Megarine et Témacine, où se concentrent la plupart des palmeraies, ce qui assurera une "récolte abon-

dante" de dattes de haute qualité lors de l'actuelle campagne de cueillette, a précisé le responsable. Dans le cadre de la mise en

œuvre du plan du secteur visant le développement de la filière phœnicicole et la promotion de la production des dattes dans la wilaya,

il est prévu la plantation de plus de 21.000 nouveaux palmiers dattiers (Djebbar) avant la fin de cette année, soit le quota dont a bénéficié les agriculteurs de la région au titre du programme de soutien agricole pour l'acquisition et la plantation de palmiers dattiers, a-t-il fait savoir. La direction des Services agricoles de la wilaya de Touggourt s'engage à promouvoir cette filière stratégique et à améliorer sa rentabilité en œuvrant à assurer l'accompagnement des producteurs, la prise en charge de leurs préoccupations, et les difficultés auxquelles ils font face, notamment celles liées à la commercialisation des dattes, vu le manque des marchés et espaces commerciaux locaux dédiés à son exposition et à sa commercialisation dans des conditions appropriées. Considérée comme l'une des principales régions en terme de production de dattes, la wilaya de Touggourt dispose d'une richesse phœnicicole de plus de 1,5 million de palmiers dattiers, répartis sur les différentes palmeraies et oasis de la région.

## TUNISIE

# Saïed rejette les ingérences dans les affaires du pays

**Le président tunisien Kais Saïed a réaffirmé les constantes de la politique étrangère de la Tunisie, citant, notamment, le rejet catégorique de toute ingérence dans les affaires internes du pays.**

II Bien que la Tunisie refuse l'ingérence dans les affaires d'un autre Etat, elle n'accepte en aucun cas que quiconque s'immisce dans ses affaires internes. La Tunisie est un Etat libre, indépendant et souverain, et la souveraineté appartient exclusivement au peuple tunisien", a lancé le président Saïed lors de sa rencontre, lundi, au palais de Carthage, avec le ministre des Affaires étrangères Mohamed Ali Nafti. Et de rappeler : Parmi les constantes de la diplomatie tunisienne, l'instauration d'une relation d'égal à égal avec tous, d'autant, a-t-il soutenu, que "la souveraineté des Etats est un principe immuable, qui ne se mesure ni par la superficie ni par le nombre de la population." Cité dans un communiqué, le chef de l'Etat a également réaffirmé le plein soutien au peuple palestinien, qui subit chaque jour les pires atrocités, rappelant que la position officielle et populaire tunisienne plaide pour "la libération de toute la Palestine et l'établissement d'un Etat indépendant avec Al Qods pour capitale." Dans le même contexte, le chef de l'Etat a réitéré le soutien de la Tunisie au peuple libanais, face à la machine de guerre sioniste qui commet chaque jour les pires crimes dans ce pays frère sous les yeux de la communauté internationale. Par ailleurs, le président Saïed a souligné la nécessité de redoubler d'efforts au niveau des missions diplomatiques et consulaires à l'étranger, et de fournir des services aux Tunisiens résidant à l'étranger dans les meilleures



conditions. Il a, dans ce contexte, fait observer que de nombreux services pourraient être offerts rapidement aux Tunisiens. Le chef de l'Etat a également appelé à poursuivre la coopération avec tous les pays concernés afin de trouver des solutions définitives au phénomène de la migration irrégulière, rappelant que la Tunisie "n'est pas à l'origine de ce phénomène, mais en est victime." "La Tunisie n'acceptera jamais d'être ni un pays de transit ni un refuge pour quiconque en dehors du cadre légal," a-t-il averti.

### **Veiller au bon fonctionnement des services publics**

Par ailleurs, Kais Saïed, a reçu,

lundi dernier, au Palais de Carthage, le chef du gouvernement, Kamel Maddouri. Une réunion lors de laquelle le président de la République a mis l'accent sur l'impératif de veiller au bon fonctionnement des services publics et d'œuvrer à offrir aux citoyens des services de qualité dans les meilleures conditions, Cité dans un communiqué, le président Saïed a appelé à faire preuve de vigueur face à quiconque ose manquer aux devoirs et obligations découlant de sa fonction et à le traduire en justice. Il a souligné dans ce contexte que la Tunisie mène une course effrénée contre le temps afin de répondre au mieux aux besoins essentiels des citoyens, exhortant

les responsables de l'Etat à être au rendez-vous avec l'histoire. Le président Saïed a souligné que le chemin doit être balisé devant le peuple tunisien, notamment la jeunesse, plaidant en faveur d'un dispositif législatif novateur consacrant de nouvelles perceptions et visions et permettant de rompre irréversiblement avec un legs législatif archaïque et obsolète. Le chef de l'Etat a par ailleurs tenu à souligner que cette mission est ardue à entreprendre et qu'il ne faut pas perdre de vue le fiasco découlant des politiques publiques menées par le passé qui ont conduit regrettablement à la dégradation de la situation socio-économique du pays. Le président de la République a en outre

mis l'accent sur l'impératif de conforter le rôle social de l'Etat, appelant à consacrer de nouvelles approches et perceptions en la matière. Lors de cette réunion, le président de la République a également passé en revue les choix et options inscrits au projet de loi de finances de 2025 soumis aujourd'hui aux deux chambres parlementaires, pour examen, conformément aux délais prévus par la Constitution. Il a à cet égard tenu à préciser que les finances publiques doivent être basées sur la valorisation des ressources propres du pays et des choix nationaux dans le cadre d'une approche qui consacre la trilogie justice, l'équité et l'inclusion.

## MAURITANIE

## Le projet de loi de finances rectificative pour 2024 adopté

L'Assemblée mauritanienne a approuvé, au cours de sa séance plénière tenue lundi dernier, sous la présidence du président M. Mohamed Bembe Meguett, le projet de loi de finances rectificative pour l'année 2024. La loi de finances rectificative vise à aligner la politique budgétaire sur les priorités du programme du Président de la République, et sur la nomenclature du budget général de l'Etat et sur la structure organisationnelle du gouvernement nouvellement formé. Elle vise également à actualiser les projections budgétaires pour tenir compte de l'évolution du contexte économique et des nouvelles mesures adoptées, et à maintenir la mise en œuvre des engagements contenus dans le Programme économique et financier 2023-2026. La loi de finances rectificative pour 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de cent sept milliards, sept cent quinze millions, cinq cent quarante-trois mille, deux cent cinquante-cinq (107.715.543.255) ouguiyas MRU, contre cent huit milliards, cent vingt-neuf millions, huit cent cinquante et un mille, sept cent trente-trois (108.129.851.733) ou-

guiyas MRU dans la loi de finances initiale pour 2024, soit une diminution de (-0,38%). Le solde budgétaire global prévu dans la loi de finances révisée pour 2024 s'améliorera par rapport à la loi de finances initiale pour 2024 à (-3.357.069.861) ouguiyas, équivalant à (0,81%) du PIB nominal, contre (-6.209.973.084) ouguiyas dans la loi de finances initiale pour 2024, équivalant à (1,4%) du PIB nominal. Concernant les agrégats budgétaires, et ce conformément aux objectifs énoncés dans l'actuel projet de loi du budget rectificatif, les dépenses de fonctionnement passeront de 64,71 milliards d'ouguiyas dans la LFI 2024, pour atteindre 65,68%, tandis que les dépenses d'investissement se stabiliseront à 42,14 milliards d'ouguiyas, dans le budget révisé, dont 74,86% seront financées par des ressources intérieures. En termes de ressources du budget de l'Etat se situeront à un montant de 104 358 473 393 ouguiyas, soit une augmentation de 2,39 %. Les recettes fiscales devraient atteindre 67,34 milliards d'ouguiyas MRU, contre 66,08 milliards d'ouguiyas dans la loi de finances initiale, soit un taux de pression fiscale de 16,2 % et 15,2 %, respectivement. Les recettes fiscales

connaîtront une amélioration de 1,43 milliard d'ouguiyas MRU par rapport au niveau de la loi de finances initiale, soit une augmentation de 6%. En ce qui concerne les ressources du budget général de l'Etat, ces ressources (hors financement du déficit) ont augmenté de 2 438 milliards ouguiyas MRU, soit 2,39 pour cent, par rapport à la loi de finances initiale, et dont les principaux réajustements sont portés au niveau des rubriques suivantes : - Les recettes fiscales augmenteront de 1 258 milliards MRU (1,90 pour cent) par rapport à la loi fiscale initiale. - Les recettes non fiscales augmenteront de 430 millions d'ouguiyas, soit 1,93 %, par rapport à la loi de finances initiale. - Les recettes en capital augmenteront de 1 milliard MRU soit une augmentation de (524,63 %) par rapport à la loi de finances initiale. - Les dons ont diminué de 250 milliards d'ouguiyas, soit 3,19 % par rapport à la loi de finances initiale. - Les recettes des comptes spéciaux du Trésor sont restées au même niveau que dans la loi de finances initiale. - Le financement du déficit a diminué de plus de 2,8 milliards d'ouguiyas, soit une baisse de -45,94 % par rapport à la loi de finances initiale. - L'appui budgétaire a diminué de

205 millions MRU, soit une baisse de -25,51% par rapport à la LFI. Le ministre de l'économie et des finances, M. Sid'Ahmed Ould Bouh, a expliqué, dans son intervention devant les députés, que la révision du budget général dans le présent projet de loi de finances rectificative par rapport à la loi de finances initiale pour 2024 n'a pas touché les secteurs qui sont classés comme vitaux pour la vie du citoyen, et n'a donc pas abordé les secteurs de l'eau, de l'éducation, de la santé et des affaires islamiques. Il a souligné que la terminologie du budget a été considérablement améliorée, ce qui se reflète dans sa lisibilité, et que la transition du budget des moyens ou du budget administratif vers le budget-programme progresse bien, et que les promesses à cet égard seront tenues une fois que leurs exigences seront satisfaites. Il a également souligné que l'Agence judiciaire de l'Etat, qui représente l'Etat dans les affaires auxquelles il est partie, est en cours de création et fait l'objet d'une attention particulière, car elle est chargée de garantir et d'appliquer les décisions judiciaires qui lient l'Etat. Les réductions dans le secteur de l'agriculture, en particulier à la SONADER, sont dues au fait qu'il

ne reste que trois mois à l'exercice en cours, alors que le rythme d'amortissement des soldes, en particulier ceux alloués à l'investissement, qui sont généralement liés à des contrats nécessitant l'attribution de marchés, et les procédures d'attribution des marchés et les délais qui en découlent nécessitent quelques mois, a-t-il déclaré, notant que le secteur de l'agriculture restera une priorité pour le gouvernement, et que les dotations au secteur seront restituées en 2025. Le ministre de l'économie et des finances a précisé que l'augmentation du service de la dette est due essentiellement au remboursement des arriérés de la dette intérieure (bons du trésor), soulignant que les autorités sont en train de mettre en œuvre une réforme des entreprises publiques, étant donné que le portefeuille de ces entreprises, notamment la Société nationale des eaux et la Société mauritanienne d'électricité, fait l'objet d'un audit, et qu'un comité ministériel comprenant le ministre de l'économie et des finances et les ministères chargés de l'énergie et de l'hydraulique se penche actuellement sur ce dossier pour trouver des solutions adéquates à cette situation.



AGRESSIONS SIONISTES CONTRE GHAZA ET LE LIBAN

# L'UIPA appelle à un cessez-le-feu immédiat et permanent

**Le 37e Congrès extraordinaire de l'Union interparlementaire arabe (UIPA) a condamné, au terme de ses travaux à Genève (Suisse), l'agression sioniste continue contre les territoires palestiniens et la République du Liban, appelant à un cessez-le-feu immédiat et permanent.**

**D**ans son communiqué final ayant sanctionné son Congrès, tenu lundi à Genève (Suisse), l'UIPA a dénoncé « l'agression sioniste contre les territoires palestiniens et la République du Liban », appelant à « un cessez-le-feu immédiat et permanent, à mettre fin au blocus imposé à la bande de Ghaza, à libérer les prisonniers et les détenus, et à ouvrir immédiatement tous les passages sans conditions ni restrictions ».

L'Union a également exhorté à « garantir l'acheminement immédiat des humanitaires, des équipements médicaux et des besoins essentiels à Ghaza, conformément au droit international et au droit humanitaire international, tout en remédiant, en urgence, à la situation humanitaire catastrophique à Ghaza, œuvrant à la désescalade et renforçant la sécurité et la stabilité dans la région ».

Le communiqué a appelé, en outre, à « mettre fin à l'occupation sioniste, à soutenir la souveraineté du peuple palestinien sur l'ensemble des territoires palestiniens occupés, à établir l'Etat de Palestine indépendant avec pour capitale Al Qods, conformément à l'Initiative arabe de paix et aux résolutions de la Légalité internationale, et à inciter tous les pays à parachever les procédures de reconnaissance de l'Etat de Palestine ».

L'UIPA a, dans ce sens, insisté sur « l'application des résolutions du Conseil de sécurité N 2712, 2720 et 2735 concernant l'appel à un cessez-le-feu immédiat et total dans les territoires palestiniens, la libération de tous les détenus, l'échange des prisonniers, le retour des civils dans leurs foyers, la distribution sûre et efficace des aides humanitaires à grande échelle, ainsi



que le retrait des forces de l'entité sioniste de la bande de Ghaza.

Le communiqué a appelé, en outre, à « soutenir les efforts de l'Etat de Palestine pour obtenir la reconnaissance et l'appui de davantage de pays à travers le monde et en vue d'obtenir la qualité de membre à part entière aux Nations unies, et d'organiser une Conférence internationale pour la paix », soulignant, la « nécessité de mettre en œuvre la résolution du Conseil de sécurité N 1701 ainsi que les résolutions internationales s'y afférentes, tout en garantissant le respect et l'intégrité des territoires libanais ainsi que leur souveraineté à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues ». Les participants à la conférence ont exigé qu'une pression efficace soit exercée sur l'entité sioniste pour l'amener à se plier aux résolutions internationales y afférentes

». Dans sa déclaration finale, la conférence a salué « la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU n : ES-10/24 du 18 septembre 2024, laquelle exige de mettre fin, au plus tard dans un délai de 12 mois, à l'occupation sioniste, conformément à l'avis consultatif de la Cour internationale de justice (CIJ) », appelant tous les Parlements membres de l'Union interparlementaire (UIP) à soutenir le projet de résolution urgent sur la Palestine présenté par l'Etat de Palestine avec l'appui du groupe arabe ». A la lumière de la prise de conscience internationale à l'égard de la question palestinienne, l'UIPA a tenu à remercier et à exprimer sa considération à tous les pays et organisations ayant soutenu la Palestine et les droits légitimes du peuple palestinien, dont celui d'établir un Etat palestinien indépendant avec Al-Quds pour capitale ».

## Tirés du Liban L'armée sioniste dit avoir intercepté trois missiles sol-sol

L'armée sioniste a annoncé que trois missiles sol-sol avaient été tirés depuis le Liban vers la région du Grand Tel-Aviv, au centre du pays, tandis que des médias sionistes ont rapporté que les habitants de 180 villes et villages de la région s'étaient réfugiés dans des abris.

"Suite aux alertes qui ont été activées il y a peu de temps dans le centre du pays, nous avons détecté 3 missiles lancés depuis le Liban", a déclaré l'armée israélienne lundi dans un communiqué publié sur son compte sur la plateforme X. Elle a indiqué avoir intercepté "toutes les menaces", niant "toute perte pour le moment". L'armée sioniste a précisé que ses avions de combat avaient attaqué la rampe de lancement à partir de laquelle les missiles étaient tirés, sans préciser de lieu.

De son côté, la radio militaire sioniste a indiqué que les trois missiles lancés depuis le Liban étaient des missiles "sol-sol". Le journal sioniste "Israel Hayom" a, pour sa part, indiqué que les missiles tirés sur la région du Grand Tel-Aviv avaient contraint les habitants de 180 villes et villages de se réfugier dans les abris, sans donner plus de précisions.

Par ailleurs, Canal 12 (TV privée) a déclaré qu'un avion de ligne appartenant à la compagnie aérienne sioniste "El Al" qui était sur le point d'atterrir à l'aéroport Ben Gourion de Tel-Aviv avait changé de cap et fait demi-tour en raison du lancement des missiles, sans fournir plus de détails. Peu avant, des sirènes d'alerte ont retenti à Tel-Aviv, à Rishon LeZion, à Ramat Gan et dans des dizaines de villes et villages du centre d'Israël, selon le journal israélien Yedioth Ahronoth.

## COP29 L'UE acte difficilement une position commune



Les pays de l'Union européenne ont acté lundi dernier au Luxembourg leur position commune en vue de la COP29 en Azerbaïdjan, à l'issue d'une âpre négociation encore marquée par les divergences des Etats membres sur le nucléaire.

Dans leur texte final, les Européens se sont accordés sur le souhait « d'accélérer » les « technologies à zéro et faibles émissions », sans faire référence explicitement au nucléaire. La défense ou l'opposition à l'atome est une ligne de fracture au sein de l'UE, notamment entre la France et l'Allemagne. Le commissaire européen Wopke Hoekstra a relativisé les « différences très bien connues » entre Etats membres sur le sujet. « Certains sont clairement en faveur du nucléaire, d'autres clairement opposés ». Il a préféré insister sur « l'ambition » européenne, alors que la 29e conférence climatique des Nations unies (11-22 novembre à Bakou) doit se conclure par un nouvel objectif pour la finance mondiale en direction du climat (« Nouvel objectif collectif quantifié », ou NCQG selon son sigle anglais).

Les pays européens ne font par ailleurs pas explicitement référence à la recommandation de la Commission européenne de diminuer de 90% les émissions de gaz à effet de serre de l'UE en 2040, par rapport à 1990.

### PHILIPPE LAZZARINI

## Trop de lignes rouges franchies à Ghaza

« Trop de lignes rouges ont été franchies à Ghaza », a écrit, hier, Philippe Lazzarini dans un message sur les réseaux sociaux repris par l'APS.

Le commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) déplore, dans cette publication, « la poursuite des attaques (sionistes), le sabotage des infrastructures civiles et le refus délibéré d'une aide essentielle » qui continuent d'être utilisés comme « tactique » par l'occupant sioniste pour forcer les gens à fuir.

« Le droit international humanitaire est clair: les personnes ne peuvent pas être déplacées par la force, les civils doivent être protégés à tout moment et avoir accès aux besoins de base s'ils choisissent de rester », poursuit le patron de



l'UNRWA qui fait savoir que depuis le 30 septembre, l'ONU n'a pas été autorisée à fournir la moindre aide, y compris alimentaire. Il a ajouté, selon la même source, que les deux points de passage

vers le nord de Ghaza sont fermés depuis ». « Les services de base, notamment ceux de l'UNRWA, ont été interrompus ou contraints de cesser », explique-t-il.

L'agression sioniste continue depuis le 7 octobre 2023 a fait plus de 42.000 martyrs, et près de 100.000 blessés à Ghaza. Elle a aussi fait des milliers de disparus sous les décombres des habitations bombardées par l'aviation sioniste. Mardi, plusieurs Palestiniens sont morts en martyrs lors de bombardements de l'aviation sioniste contre Ghaza. Au moins quatre palestiniens ont été tués et d'autres ont été blessés dans la matinée, lors des bombardements de l'occupation des camps d'Al Maghazi et de Jabaliya, dans le centre et le nord de la bande, d'après l'agence de presse Wafa.

### HCR

## Le peuple Libanais « aspire massivement à la paix »

Le peuple libanais, dont de nombreux membres ont été déplacés en raison de l'offensive militaire sioniste dans le sud du pays, aspire « massivement à la paix ». C'est ce qu'a souligné Filippo Grandi, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), lors de son retour d'une visite au Liban et en Syrie. « Le message fort des personnes que j'ai rencontrées – beaucoup d'entre elles ayant été déplacées et toutes touchées par la guerre – est qu'elles désirent la paix », a-t-il déclaré lundi dernier devant le Comité exécutif du HCR à Genève.

Grandi a également averti que « l'incertitude assombrit la vie des civils or-

dinaires au Liban aujourd'hui », et a mis en garde que si les frappes aériennes se poursuivent, de nombreux autres seront déplacés, certains choisissant même de fuir vers d'autres pays. Il a réitéré l'urgence d'un cessez-le-feu au Liban et dans la bande de Ghaza, soutenu par un processus de paix significatif, aussi difficile soit-il. Un cessez-le-feu permettrait non seulement aux personnes déplacées de retourner chez elles, mais contribuerait également à éviter une escalade vers une guerre régionale.

Parallèlement, la situation humanitaire au Liban continue de se détériorer, avec plus de 1,2 million de personnes déplacées, selon un mes-

sage publié par le HCR sur les réseaux sociaux. Les rues de Beyrouth sont remplies de personnes cherchant désespérément un abri, et les besoins humanitaires « augmentent de manière significative ».

De plus, des centaines de milliers de civils libanais, dont de nombreuses femmes et enfants, ont traversé la frontière vers la Syrie dans des conditions précaires. L'escalade de la violence a également eu un impact sévère sur les enfants, qui représentent un tiers des personnes déplacées, selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Bien que de nombreux enfants aient été accueillis par des proches, certains se



retrouvent dans des abris, a expliqué Ted Chaiban, directeur général adjoint de l'UNICEF. « Ce dont le pays a vraiment besoin, c'est de mettre fin

aux violations du droit humanitaire international, de protéger les civils et les infrastructures civiles, et d'instaurer un cessez-le-feu », a-t-il ajouté.



# L'illusion du changement de l'équilibre des forces

***L'assassinat de Hassan Nasrallah et de plusieurs dirigeants du Hezbollah aura certes un impact significatif sur la région, étant donné que ce dernier représente un pilier important de la résistance, dont les éléments entretiennent des relations plus ou moins étroites avec l'Iran et le corps des Gardiens de la Révolution.***



**Mohamed Favez Farahat, PDG de l'institution d'Al-Ahram.**

La résistance constitue une part des atouts de l'Iran dans la gestion de son conflit avec les Etats-Unis et Israël. En plus, le conflit avec Israël a toujours été la pierre angulaire des plans du Hezbollah, parallèlement au conflit interne au Liban. Cela a contribué à créer un fardeau militaire et politique pour Israël, bien que l'ampleur de ce fardeau varie selon l'évolution du conflit. Le Hezbollah sera préoccupé pendant un certain temps par les conséquences de la disparition de Nasrallah et des autres dirigeants du parti, allant de la reconstruction de la structure de commandement interne à la révision des règlements internes (systèmes de communication interne, répartition des dirigeants sur le terrain, restauration de l'image du parti dans la région, etc.). Ces tâches se réaliseront certainement au prix de confrontations avec Israël. Ajoutons à cela que le succès d'Israël à exécuter une série d'assassinats de membres du Hezbollah prouve qu'Israël a réussi à infiltrer le Hezbollah, ou que ce dernier a commis une erreur fatale menaçant sa sécurité. Toutes ces réalités sont indéniables. Cependant, l'hypothèse avancée par Netanyahu ne peut être tenue pour acquise. Celui-ci a déclaré, immédiatement après l'assassinat de Nasrallah, que « l'assassinat de Nasrallah est une étape nécessaire pour changer l'équilibre des forces au Moyen-Orient ». Bien que la disparition de Nasrallah représente une évolution importante, comme expliqué ci-dessus, le changement de l'équilibre des forces est une autre question. D'une part, la détermination de l'équilibre des forces est un processus complexe qui prend en compte les principaux éléments de puissance, dont la puissance militaire est le plus im-

portant. Ces éléments ne changent pas à court terme et sont de nature systémique. Par conséquent, l'assassinat d'un acteur non étatique, qu'il soit politique ou militaire, ne peut pas entraîner de changement radical dans l'équilibre des forces. Par ailleurs, le concept d'équilibre des forces ne peut être compris que dans le cadre d'une définition claire de ses différents éléments. Il existe un équilibre de forces au niveau des grandes puissances de l'ordre mondial, ainsi qu'un équilibre de forces au niveau régional entre les principales puissances de la région. Par conséquent, lorsque Netanyahu parle d'un changement dans l'équilibre des forces après l'assassinat de Nasrallah, il est indispensable de déterminer avec précision les différents éléments de cet équilibre. Il se peut qu'il y ait un changement dans l'équilibre des forces dans deux éventualités. La première est un changement dans l'équilibre des forces entre Israël, d'une part, et les mouvements de résistance ou les acteurs non étatiques de la région (le Hezbollah et le Hamas), d'autre part. Ce changement pourrait survenir dans un avenir proche. La seconde est un changement dans l'équilibre des forces entre Israël et le soi-disant axe de la résistance dans la région, qui comprend l'Iran et ses mandataires ou amis, également des acteurs non étatiques. Cependant, il n'est pas possible de confirmer ces éventualités pour deux raisons principales. La première est que l'équilibre des forces doit prendre en compte la force globale, qui comprend la puissance militaire, économique et d'autres aspects. La deuxième raison est liée aux circonstances actuelles, qui impliquent des calculs précis régissant l'usage de la force par les différentes parties. En plus, bien que le concept d'équilibre des forces soit

lié aux capacités militaires ou à la puissance globale, cela ne signifie pas qu'il faut exclure les conjonctures internes et leur impact sur la force globale de l'Etat. Les conjonctures internes en Israël ont un impact significatif sur l'équilibre des forces entre celui-ci et les autres parties, y compris les acteurs non étatiques. Ainsi, l'état de fragilité politique à l'intérieur d'Israël affecte sans aucun doute l'équilibre des forces dont parle Netanyahu. L'hypothèse de ce dernier doit donc être placée dans un contexte politique lié à la situation interne israélienne et aux conflits politiques entre Netanyahu et ses adversaires. Ainsi, l'hypothèse d'un changement de l'équilibre des forces régionales suite à l'assassinat de Hassan Nasrallah ou d'autres, ou même à l'élimination d'un acteur non étatique dans la région, est extrêmement exagérée, car elle n'a pas de véritable fondement selon la théorie de l'équilibre des forces. Par conséquent, la diffusion de cette hypothèse a une signification politique. Il s'agit d'une tentative de transmettre un faux message politique dans la région.

## Les visées d'Israël au Liban

L'objectif déclaré de l'offensive est de permettre le retour de quelque 60 000 Israéliens déplacés dans le nord de l'Etat hébreu. Cependant, celui-ci vise un objectif plus ambitieux : un changement de l'équilibre des puissances au

Moyen-Orient, comme l'a reconnu le premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, le 28 septembre. En portant un coup sévère au Hezbollah, à travers l'assassinat de son chef et plusieurs de ses commandants, la dégradation de son réseau de communication et la destruction d'une partie de ses stocks d'armes et de ses sites de lancement de missiles, Benjamin Netanyahu voit une opportunité s'ouvrir pour une reconfiguration des puissances dans la région via l'élimination de la milice chiite qu'il estime mortellement blessée. Celle-ci est la pièce maîtresse dans le réseau d'alliés régionaux de l'Iran, l'ennemi juré d'Israël. L'histoire récente n'offre néanmoins que des leçons amères au dirigeant israélien. En 1982, Israël a envahi le Liban dans le but d'écraser l'Organisation de libération de la Palestine. Il cherchait également à établir un gouvernement allié au Liban et chasser les forces syriennes du pays. Il a échoué sur tous les plans. Certes, les groupes armés palestiniens au Liban ont été contraints de quitter le pays en vertu d'un accord négocié par les Etats-Unis qui les a envoyés en exil en Tunisie. Mais l'objectif de supprimer les aspirations nationales palestiniennes a échoué. Aujourd'hui, les Palestiniens sont déterminés plus que jamais dans leur rejet de l'occupation israélienne. L'un des résultats majeurs de l'invasion de 1982 a été la naissance du Hezbollah, qui a ensuite mené une guérilla incessante contre l'occupant israélien qui avait établi une zone de sécurité au Sud-Liban. Alors que ses pertes augmentaient, Israël a été obligé de se retirer unilatéralement en 2000. Ce fut la deuxième fois, après la guerre d'Octobre 1973, qu'une force militaire arabe réussit à contraindre Israël à se retirer

d'une terre arabe. Le nouveau groupe, avec l'aide de l'Iran, s'est avéré beaucoup plus efficace que les militants palestiniens qu'Israël avait réussi à chasser. Le retrait israélien a amplifié la popularité et la puissance du Hezbollah en tant que formidable force paramilitaire contre l'Etat hébreu. Israël a récidivé en envahissant le Liban en 2006 dans le but, cette fois-ci, d'anéantir le Hezbollah. Il a échoué dans son entreprise. Après 34 jours de combats sanglants et de coûts substantiels pour les deux parties, il a accepté une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU pour un cessez-le-feu, le Hezbollah sortant triomphant. Aujourd'hui, Netanyahu se sent confiant qu'il pourra enfin réussir. Israël a plus de puissance de feu que jamais. Il l'a montré dans ses bombardements intenses et meurtriers au Liban, qui ont fait en deux semaines plus de 2 000 morts, ainsi que dans la guerre de Gaza où l'armée a rasé des pans entiers de l'enclave palestinienne et tué plus de 41 000 de ses civils — 35 % d'entre eux étaient des enfants — et 2 millions d'autres ont été déplacés à plusieurs reprises. En cela, l'Etat juif a méprisé les normes de la guerre, le droit international humanitaire, une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU appelant à un cessez-le-feu et l'avertissement de la Cour internationale de justice contre les actions génocidaires. En plus, il a effrontément ignoré la condamnation mondiale généralisée de ses agissements. Cette attitude de dédain a été impulsée par le soutien aveugle, militaire, politique et financier des Etats-Unis, qui viennent d'approuver un programme d'aide supplémentaire de 8,7 milliards de dollars à l'appui de l'offensive israélienne au Liban.

Malgré la qualification à la CAN 2025

## Petkovic : «aucun relâchement ne sera accepté»

L'Algérie s'est qualifiée à la CAN 2025 grâce à sa victoire 1-0 face au Togo. A l'issue de la rencontre, Vladimir Petkovic s'est exprimé et a répondu aux questions des journalistes présents lors de la traditionnelle conférence de presse d'après-match.



Le sélectionneur de l'Equipe Nationale Algérienne a fait un constat de la rencontre Togo-Algérie remporté 1-0 par les Verts. Pour lui, il était important de marquer le premier but afin de bien envisager la suite de la rencontre : «Ce qui était important aujourd'hui c'était de marquer le premier but. On l'a fait. Durant les 20 premières minutes on était bien sur le terrain et puis on a laissé un petit peu d'espace l'adversaire. Il faut penser aussi que l'adversaire fait son jeu avec du jeu long, du jeu physique et des situations dans la surface de réparation. Pendant quasiment tout le match, le Togo a fait la dominance. Nous avons eu 3-4 occasions pour marquer le deuxième but.»

Il souligne également le fait que l'Algérie n'a pas encaissé beaucoup de but en match officiel depuis son arrivée à la tête de la sélection : «Nous sommes contents de ne pas avoir encaissé de but. Depuis mon arrivée en sélection algérienne, nous avons encaissé que trois buts en matchs officiels.»

Le sélectionneur admet que l'équipe n'a pas produit le meilleur jeu mais qu'il est important de retenir la victoire et la qualification à la Coupe d'Afrique des Nations 2025 : «L'objectif s'est toujours de gagner. Ce n'est pas ce soir que l'on va discuter de la façon et de la manière dont on a obtenu cette victoire. Ce qui est très important c'est que nous avons gagné 4 matches d'affilés. Nous sommes qualifiés pour la CAN.»

«Ma façon de voir le foot c'est de toujours penser au match qui va venir. On s'est toujours amélioré match après match, et c'est grâce à cette amélioration qu'on a obtenu les quatre victoires. Oui nous sommes qualifiés mais le prochain match est un match important.» indique Vladimir Petkovic. L'occasion de rappeler que malgré la qualification acquise, aucun relâchement ne sera accepté par le sélectionneur.

En conférence de presse, Vladimir Petkovic a tenu à souligner la bonne performance de l'équipe togolaise : «Le Togo a fait un très grand match et je suis convaincu que s'ils vont jouer comme ils ont joué contre nous ce soir, il vont gagner beaucoup de matches à l'avenir.»

Avec quatre victoires sur quatre

## Mahrez : «On grandit doucement»

Le capitaine des Verts, Riyad Mahrez, s'est exprimé à la fin de la rencontre Togo-Algérie. Le joueur a indiqué qu'il s'agissait d'une rencontre difficile tout en soulignant la bonne performance des Verts.

La difficulté a bien été présente pour nos Verts sur la pelouse du stade Kégué comme l'indique Riyad Mahrez à l'issue du match : «On sait que l'Afrique ce n'est pas facile. Quatre victoires sur quatre aujourd'hui ce n'était pas facile mais bon on a fait le match qu'il fallait même si on a souffert un peu. Des fois il faut passer par ces matches-là. On grandit doucement.»

Interrogé sur ce qui a fait la différence, le joueur d'Al Ahli déclare que la solidité défensive et le bon match d'Alexis Guendouz font partie des facteurs qui ont permis aux Verts de remporter le match.

Il indique que l'Equipe Nationale aurait pu être un peu plus efficace devant les buts mais que le plus important est d'avoir remporté la rencontre : «Défensivement on a été solide. Le gardien (Guendouz) a fait son travail. On a eu aussi de la chance. On a eu des occasions qu'on pouvait mettre mais le plus important c'est de créer quelque chose. On a gagné 1-0 et comme je l'ai dit les 12 points c'est le plus important.»



## WA Tlemcen Salem Laoufi nouvel entraîneur

Le technicien Salem Laoufi est devenu le nouvel entraîneur du WA Tlemcen, après avoir signé, son contrat le liant à cette formation qui évolue en championnat inter-régions (Gr. Ouest) de football, a-t-on appris auprès de l'intéressé.

Salem Laoufi, qui a entraîné la saison passée l'ASM Oran (Ligue 2), a aussitôt dirigé la première séance d'entraînement de sa nouvelle équipe tenue sur le terrain du complexe sportif "Akid-Lotfi".

Il remplace Djilali Lakhdari, dont le contrat a été résilié par la direction des "Zianides", après la défaite face à l'USM Bel-Abbes (2-1 a.p), vendredi dernier à Oran, dans le cadre de l'avant-dernier tour régional de la Coupe d'Algérie.

Les "Bleu et Blanc", qui en sont à leur deuxième saison en inter-régions, partagent la première place au classement de leur championnat avec l'USMBA et l'IR Bouhenni Tiaret, et ce, après deux journées de compétition.

Le principal objectif du WAT, qui il y a de cela trois années évoluait en Ligue 1, est d'accéder en Ligue 2, sachant qu'un seul billet est mis en jeu dans chacune des six poules que comprend le championnat inter-régions, l'équivalent de la troisième division.

MC Saïda

## L'entraîneur Rahmani succède Mokhtar Assas



Le MC Saïda est proche d'un accord avec le technicien Bouziane Rahmani pour lui confier la barre de son équipe première, a-t-on appris, auprès de la direction de ce club de Ligue 2 de football.

Bouziane Rahmani est attendu dans les prochaines heures à Saïda pour parapher le contrat le liant à la formation de l'Ouest du pays et succéder à Mokhtar Assas, démis de ses fonctions il y a près d'une dizaine de jours, précise-t-on de même source.

Le futur coach des Vert et Rouge vient à son tour de quitter la JS Jijel qu'il a menée, en fin d'exercice passé, en Ligue deux après 37 ans d'absence. Mais cette équipe a mal démarré son aventure dans le groupe Centre-Est, d'où le départ de son désormais ex-coach.

C'est le cas aussi pour le MCS, qui retrouve cette saison le deuxième palier après une saison passée en championnat d'inter-régions, mais qui n'a obtenu que deux points lors de ses quatre premiers matches du championnat du groupe Centre-Est.

Cette formation de l'Ouest du pays a vu le défilé de deux entraîneurs depuis l'intersaison, puisque Mokhtar Assas avait à son tour succédé à Saber Bensmain qui n'est resté en poste que l'espace de quelques jours, au tout début de la préparation estivale du "Mouloudia", rappelle-t-on.

## Une "icône" de l'arbitrage algérien Belaid Lacarne n'est plus



L'ancien arbitre international Belaid Lacarne est décédé, mardi, à l'âge de 84 ans, a-t-on appris auprès de ses proches.

Considéré comme une "icône" de l'arbitrage algérien, Belaid Lacarne a officié en coupe du monde de 1982 et aux jeux olympique de 1980, ainsi que dans quelques phases finales de la coupe d'Afrique des nations. Au niveau local, il a dirigé plusieurs finales de coupe d'Algérie.

Après une carrière bien remplie, il a exercé dans les commissions d'arbitrage de la fédération algérienne de football (FAF), celles de la Confédération africaine (CAF) et la Fédération internationale (FIFA). Il avait également présidé la FAF en 1988.

Avant d'être arbitre, Belaid Lacarne était joueur de football de l'USM Bel Abbes, club phare de sa ville natale, qui évolue actuellement en championnat inter-régions (Gr. Ouest).

Hand-ball

## La DJS à la rescousse du MC Oran

Les procédures administratives d'usage devant permettre au MC Oran de prendre part au championnat d'Algérie de l'Excellence de hand-ball (messieurs), dont le coup d'envoi sera donné ce week-end, "seront accomplis ces jours-ci" grâce à l'intervention de la direction locale de la jeunesse et des sports (DJS), a-t-on appris, lundi, auprès du club phare de la capitale de l'Ouest.

Des engagements ont été pris, la veille, par la DJS auprès de la Fédération algérienne de handball (FAHB) afin de récupérer les licences des joueurs avant leur premier match du championnat qui les opposera, vendredi prochain, contre l'ES Ain Touta au Palais des sports Hammou-Boutlelis à Oran, a précisé la même source.

Ayant réussi, cette saison, à faire son retour parmi l'élite après deux exercices passés en deuxième palier, le MCO a connu une intersaison perturbée, en raison du retard accusé dans l'élection d'un nouveau bureau exécutif du club sportif amateur (CSA), au titre du nouveau mandat olympique (2024-2028). Le vide administratif qui prévaut encore au niveau du club a empêché l'équipe de procéder aux démarches administratives d'usage pour l'obtention des licences des joueurs, laissant planer le spectre du forfait à l'approche du début de la compétition officielle.

Cette situation a poussé le staff technique, que dirige l'ancien international Mustapha Dobalah, à solliciter, en fin de semaine dernière, l'intervention de la DJS, et ce, en attendant la tenue de l'assemblée générale électorale du CSA/MCO pour remettre de l'ordre dans les hautes sphères du club.

Il y a près d'un mois, l'assemblée générale ordinaire a adopté les bilans moral et financier de l'ex-bureau exécutif du "Mouloudia" que présidait Chemseddine Bensenouci. Il était question qu'elle soit suivie aussitôt par une assemblée électorale, mais cette dernière a été reportée à deux reprises, au moment où les candidats à la succession de Bensenouci ne se bousculent pas pour le moment au portillon.



**D**e nombreux outils et techniques scientifiques nous aident aujourd'hui à caractériser et à mieux comprendre le fonctionnement des mers et des océans : campagnes océanographiques, biologie moléculaire, plongée scientifique, modélisation mathématique et informatique, acoustique... Autant de méthodes qui apportent des éléments de réponses à des questions scientifiques très diverses dans les domaines de la biologie des espèces, la résilience des écosystèmes ou encore l'impact du changement climatique sur les environnements marins. Parmi ces approches, l'aquariologie est en plein essor. Elle se définit comme la science de la vie aquatique en aquarium et s'appuie sur des principes biologiques, physico-chimiques, écologiques et éthiques. Elle vise à favoriser le maintien d'organismes marins et d'eau douce en aquarium et le développement de la reproduction de ces espèces en conditions contrôlées. L'aquariologie constitue donc un outil « in vitro » (et ex-situ) qui apporte des éléments complémentaires aux études scientifiques réalisées « in situ », lors de campagnes océanographiques, par exemple.

**Une science en plein essor**

Les débuts de l'aquariologie datent du XIXe siècle. Ce sont des travaux réalisés sur une espèce de mollusque céphalopode, l'Argonaute, qui ont jeté les bases de cette discipline. Pour la première fois, la scientifique qui les a menés, Jeanne Willepreux-Power, a pu étudier les caractéristiques de cette espèce en observant des individus vivants. Jusqu'ici les travaux sur cet animal n'avaient pu être réalisés que sur des échantillons conservés, pour la plupart, dans de l'alcool ou du formol. En s'installant en bord de mer pour réaliser ses recherches, la scientifique a posé les fondements du maintien en captivité de cette espèce. Par la suite, d'autres scientifiques lui ont emboîté le pas, comme Henri de Lacaze-Duthiers, spécialiste à la fin du XIXe siècle de l'étude du corail rouge en aquarium. Depuis, l'aquariologie n'a cessé d'évoluer grâce à la progression de techniques et de méthodes inspirées de l'aquaculture, de la médecine vétérinaire, du traitement de l'eau, de la nutrition, de l'électronique, etc. L'aquariophilie, loisir en plein essor depuis le milieu du XXe siècle, a également fortement contribué à son développement. Parce que la clé de l'aquariologie est la possibilité de maintenir en aquarium les organismes marins et d'eau douce, l'évolution des techniques garantissant d'excellentes conditions d'éclairage, d'alimentation ou de qualité d'eau par exemple, est cruciale au succès de cette discipline. Ces technologies sont en constante évolution et élargissent ainsi chaque année les horizons d'expérimentation. Aujourd'hui, les progrès réalisés aident à répondre à un très large panel d'interrogations scientifiques dans les domaines de la recherche, en écologie et biologie marines et de la conservation. Penchons-nous sur quelques exemples concrets.

**Mesurer l'impact des crèmes solaires sur les coraux**

Les récifs coralliens, qui abritent une biodiversité exceptionnelle, sont soumis à de multiples pressions humaines. Elles subissent en particulier les effets du changement climatique. Dans certaines zones très touristiques, les coraux sont parfois exposés à des concentrations importantes de molécules appelées filtres solaires. Ceux-ci constituent le principe actif des crèmes solaires que nous ap-

pliquons pour nous protéger des effets extrêmement néfastes de l'exposition au soleil. Afin de déterminer l'impact de ces molécules sur les milieux naturels marins, et spécifiquement sur les coraux, des recherches sont menées de nos

des températures anormalement élevées... Les résultats de ces travaux devraient permettre aux industriels et aux législateurs, à court terme, de sélectionner des molécules moins nocives pour l'environnement marin.

néennes au stade larvaire via les eaux de ballast des cargos, a pris ses quartiers dans de nombreuses lagunes et estuaires européens et provoque des dégâts considérables sur la faune et la flore qui résident habituellement dans ces zones. Le crabe bleu

L'aquariologie apporte, encore une fois, des éléments de compréhension à ce type d'interrogations. En effet, les études réalisées en aquarium permettent d'analyser la réponse physiologique du crabe bleu à des variations contrôlées des paramètres environnementaux en aquarium, d'évaluer son régime alimentaire et son comportement vis-à-vis de ses proies et de ses prédateurs éventuels. De quoi compléter les suivis menés en milieu naturel et donner aux gestionnaires d'espaces marins des éléments décisifs pour protéger les milieux naturels envahis par cette espèce.

**Conservation un coquillage géant patrimonial**

Il existe en Méditerranée un coquillage géant, une sorte de grande moule plantée à la verticale dans les fonds sableux ou les herbiers de Posidonies (une plante marine qui forme des prairies), qui porte le nom de grande nacre. La grande nacre, une espèce protégée de Méditerranée victime d'un parasite. Bruno HESSE -- OOB -- Sorbonne Université, Fourni par l'auteur  
Cetle espèce, un des plus grands coquillages connus, peut atteindre un mètre de hauteur. Elle est endémique en Méditerranée, où il s'agit d'une espèce protégée. Depuis 2016, les populations de grandes nacre sont victimes de l'attaque d'un parasite dont on n'identifie pas clairement aujourd'hui l'origine. Ce parasite microscopique a ainsi entraîné en quelques années la quasi-disparition des stocks de grande nacre à l'échelle de toute la Méditerranée. Seules quelques populations de cette espèce résistent dans des lagunes côtières telles que l'étang de Thau ou l'étang de Salses-Leucate. Maintenir une population de grande nacre en aquarium sous la forme d'un conservatoire, à l'abri du parasite, réussir la reproduction en captivité de cette espèce patrimoniale, tester d'éventuels traitements... Tels sont les enjeux aujourd'hui de l'aquariologie au sujet de cet animal fascinant. Le défi, difficile à relever, mobilise de nombreux spécialistes de cette espèce au niveau européen.

**Respecter l'animal et informer le grand public**

Ces différentes études en aquariologie, qui pour certaines relèvent de l'expérimentation animale, doivent donc à ce titre tenir compte du bien-être animal. Aujourd'hui, il s'agit d'un enjeu obligatoire et incontournable : il s'agit de s'assurer que les travaux scientifiques menés, en particulier dans le cadre de projets de conservation, affectent à minima les organismes hébergés en aquarium. L'aquariologie se développe, en outre, bien au-delà des laboratoires de recherche. La discipline se déploie également au sein des aquariums publics et de certains centres de culture scientifique dédiés à la mer et aux océans. L'objectif est alors de présenter au plus grand nombre (touristes, scolaires, etc.), les richesses de nos rivières, de nos mers et de nos océans et d'informer sur les menaces qui pèsent sur ces écosystèmes. Participer à des programmes de conservation est aussi au cœur de l'activité de ces établissements. Ainsi, en France, par exemple, aquariums publics et instituts de recherche unissent aujourd'hui leurs efforts dans le cadre d'une initiative portée par l'Institut de l'Océan de l'Alliance Sorbonne-Université pour faire de l'aquariologie un outil encore plus performant, qui répond aux enjeux de recherche actuels de la biologie et de l'écologie marine.



**LES SECRETS DE L'AQUARIOLOGIE**

**Une science au service de la conservation des mers et des océans**

*Discipline en plein essor, l'aquariologie – à ne pas confondre avec l'aquariophilie – permet d'étudier, en conditions contrôlées, les organismes aquatiques. Une approche expérimentale précieuse pour la conservation des espèces, qui doit aussi répondre à des exigences de respect du bien-être animal.*

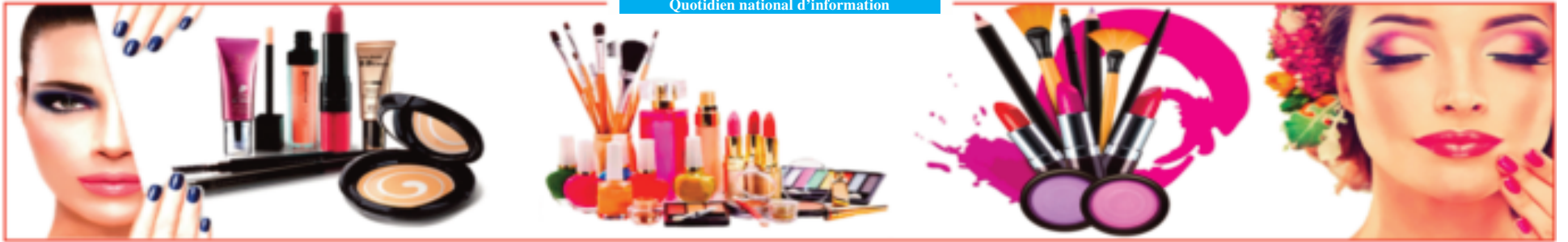
**Étudier un crabe bleu envahissant**

Prenons maintenant un autre exemple. Depuis une dizaine d'années, les côtes méditerranéennes sont soumises à l'explosion démographique d'une espèce de crabe originaire d'Amérique du Nord, le crabe bleu américain. Cette espèce prédatrice, très probablement arrivée dans les eaux méditerranéennes

américain, une espèce exotique envahissante qui colonise les lagunes et estuaires de Méditerranée. Pascal ROMANS -- OOB -- Sorbonne

**Université, Fourni par l'auteur**

Comment estimer ces impacts ? Quels sont les points faibles potentiels d'une espèce exotique envahissante en milieu marin ?



## 4 astuces pour optimiser ses rituels beauté

*On n'enfile pas ses chaussettes après ses chaussures, c'est exactement la même chose avec les cosmétiques.*

**A**insi, une fois la toilette achevée, après avoir vaporisé une eau thermale ou une eau végétale sur sa peau, on applique les autres produits dans cet ordre : d'abord la lotion active, puis le sérum et enfin la crème. La première parce qu'elle augmente l'efficacité des actifs appliqués ensuite, le second parce qu'il pénètre immédiatement, et enfin la troisième, car sa texture riche empêcherait la pénétration de tout ce qu'on pourrait mettre ensuite. Concernant le maquillage, on appliquera ce qui est liquide en premier (le fond de teint, la crème teintée) et ce qui est en poudre en dernier (poudre, blush), sinon cela peluche.

### Ni trop, ni trop peu

On a toute l'impression que, plus on met de crème, plus c'est efficace, mais on se trompe : la peau n'absorbe que ce dont elle a besoin, le reste n'est pas utile. Ainsi pour un sérum, une goutte sur le front, le menton et chaque joue suffit à traiter le visage, le cou et le début du décolleté. Deux noisettes pour un crème de jour ou de nuit, quatre noix pour un lait corporel. Une astuce pour faire durer vos produits plus longtemps : appliquez-les sur la peau légèrement humide, vous en utiliserez moins.

### Le bon timing

Les exfoliants et les masques ont un effet immédiat, les crèmes hydratantes aussi. Si au bout de deux jours d'utilisation, votre peau tiraille toujours dans la journée, c'est parce que la formule



ne vous convient pas, changez-en ! Les sérums et les crèmes anti-âge ? Il faut attendre au minimum trois semaines d'utilisation pour que les premiers résultats soient perceptibles, le temps nécessaire pour un cycle de renouvellement complet des cellules de la peau. Pareil pour les sérums. En revanche, avec les soins destinés à atténuer les taches pigmentaires, il faut se montrer patiente : un à trois mois sont nécessaires pour observer une amélioration, à condition de

ne pas se faire bronzer entre-temps. Quant aux produits minceur, comptez aussi un à trois mois d'application biquotidienne pour mesurer les progrès, sous réserve d'un poids stable.

### Bien les conserver

Bien que la plupart des cosmétiques contiennent des conservateurs pour éviter la prolifération de microbes, une fois ouverts, ils peuvent encore s'altérer et devenir ainsi moins efficaces, que ce soit au contact de l'air qui oxyde,

des mains qui contaminent, ou sous l'effet de la chaleur qui dénature la formule. Les solutions : se savonner les mains avant d'appliquer les soins et le maquillage, reboucher tubes et flacons après chaque utilisation (y compris les crayons), et les conserver à l'abri de la lumière, dans un placard, et de la chaleur. Et tant pis pour les parfums qu'on adore exposer sur une tablette. Si on veut éviter qu'ils ne « virent » trop vite, mieux vaut les conserver dans leur boîte, loin d'une source de chaleur. Mieux, faites comme les professionnels de la parfumerie qui gardent les jus entre 4 et 5 °C, soit la température du réfrigérateur. On peut ainsi rallonger d'une année ou deux leur durée de vie.

### Un bon tri tous les 6 mois

Selon la législation européenne, les cosmétiques ne portant pas de date de péremption sont valables 30 mois avant l'ouverture. Lorsqu'ils sont ouverts, les textures fluides doivent être utilisées dans les six mois, c'est pourquoi on ne peut utiliser les solaires entamés de l'été dernier. Les produits les plus fragiles, comme les soins dépilatoires ou ceux contenant des actifs délicats tels que la vitamine C, mentionnent une date de péremption (à vérifier au moment de l'achat, comme pour les yaourts). Il peut aussi s'agir d'un logo, en forme de sablier avec l'année à ne pas dépasser. Notez que, depuis 2005, la loi prévoit également une « période après ouverture » (PAO), stylisée par un pot ouvert suivi d'un chiffre. Elle indique que le produit peut être conservé 6, 12, 18 ou 24 mois. Enfin, les seuls produits pouvant être conservés quasi indéfiniment sont les talcs et les poudres, car ils ne contiennent pas d'eau.

## Prendre soins de ses mains La routine hebdomadaire

**T**out autant que le visage, les mains méritent un peu d'attention pour rester jeunes et belles. Voici comment en prendre soin au mieux. Avec la pandémie, se laver les mains est devenu un réflexe que l'on renouvelle plusieurs fois par jour. Mais cette quête de propreté absolue peut s'avérer redoutable pour leur peau, car une eau trop calcaire, combinée à l'usage de produits lavants parfois trop décapants, peut vraiment les aggraver, avec comme dommages, une déshydratation et une sécheresse accrue, qui peut même devenir chronique. Car, fine et délicate, la peau des mains est assez fragile. En effet, elle contient peu de glandes sébacées qui produisent le précieux film hydro-lipidique qui protège l'épiderme. Résultat : les mains deviennent facilement sèches et rugueuses, surtout face aux agressions extérieures, que ce soit celles résultant du contact avec des substances irritantes (y compris celles présentes dans les produits ménagers) ou bien du froid ambiant. D'où l'importance d'utiliser des nettoyants, sous forme solide ou liquide, enrichis en actifs hydratants et nourrissants, afin d'allier un geste d'hygiène à celui d'un soin. Comme pour le visage ou le corps, un gommage sur les mains va non seulement éliminer les cellules mortes à la surface de l'épiderme, afin de favoriser la production de cellules neuves pour une peau plus douce et plus lisse. Mais il va aussi permettre une meilleure pénétration des crèmes de soin appliquées ensuite afin d'en décupler l'efficacité. Vous pouvez tout à fait utiliser sur les mains le même pro-



duit que vous appliquez sur votre visage (les gommages pour le corps ayant tendance à être un peu plus décapants). Et profitez de l'application de votre gommage pour le masser sur toute la surface de vos mains, en insistant sur le côté des doigts pour éliminer les éventuelles petites callosités. Tour à tour, sèche, déshydratée, sensibilisée, mais aussi moins ferme ou constellée de petites taches, la peau des mains est comme celle du visage : son aspect varie au fil des saisons (elle est ainsi plus sèche en hiver qu'en été) mais aussi au fil du temps. Heureusement, avec

une crème bien choisie, il est facile de répondre à chaque problématique, que ce soit grâce à l'adjonction d'actifs nutritifs (comme l'huile d'amande douce ou le beurre de karité) pour conserver sa douceur, ou d'actifs jeunesse (comme l'acide hyaluronique) pour la préserver des signes du temps qui passe. Seul impératif : l'appliquer régulièrement chaque jour, surtout après chaque lavage, ou au minimum matin et soir (l'idéal étant d'ailleurs de conserver un tube sur sa table de nuit afin d'y penser avant de se coucher).

## Cette erreur maquillage qui vieillit le regard L'anti-cernes un faux ami

Qu'on ait 30 ou 50 ans, les cernes restent un sujet de préoccupation majeure. Pour masquer ces marques qui traduisent un manque de sommeil et donnent au visage un aspect fatigué, l'anticerne reste un excellent allié. Mais il peut aussi rapidement devenir un faux ami. En effet, l'erreur la plus fréquente reste un mauvais choix de teinte, souvent trop claire, avec à la clé deux grands halos blancs sous les yeux. Michelle Spieler, une maquilleuse professionnelle américaine, dévoile un autre écueil dans une vidéo publiée sur TikTok. En effet, sur les peaux matures, l'anticerne peut avoir tendance à marquer les rides. Surtout si on l'applique par petites touches. Une méthode qui n'est pas mauvaise comme elle le souligne mais qui aurait tendance à réduire le regard et à marquer les ridules, passé un certain âge. Elle conseille donc de déposer la matière sur la main dans un premier temps pour la réchauffer puis de l'appliquer ensuite directement au pinceau avant de le fonder au doigt. Une technique qu'elle qualifie d'ailleurs de « french approach » ou « approche à la française ». Elle recommande également de choisir un anticerne aux vertus hydratantes et de ne pas l'étendre jusqu'aux cils inférieurs pour éviter d'avoir l'impression que le regard est plus petit.



**LE MEDIATEUR MAGHREBIN**  
Quotidien National d'information  
[www.lemediateurmaghrebain.dz](http://www.lemediateurmaghrebain.dz)  
Quotidien national d'information  
édité par sarl dihia lilialam

### Directeur de publication

Mesbah Hafid

### Directeur Administratif

Chabane Nassim

### Rédacteur en Chef

Keddouh Mohand Seghir

### Directeur technique

Hamadi Lyes

### Adresse Email:

lilialamsarldihia@gmail.com

### Adresse:

N°72 oued tarfa 1<sup>er</sup>  
étage lot N°20 draria Alger

### Nombre de tirage :

2000

### PUBLICITÉ

“ Pour votre Publicité s'adresser à: l'Entreprise Nationale de communication, d'Édition et de Publicité “

Agence ANEP 01, Avenue Pasteur - Alger.  
Téléphone: 020.05.20.91 / 020.05.10.42  
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45  
020.05.13.77

Email : [agence.regie@anep.com.dz](mailto:agence.regie@anep.com.dz)  
[programmation.regie@anep.com.dz](mailto:programmation.regie@anep.com.dz)  
[agence.oran@anep.com.dz](mailto:agence.oran@anep.com.dz)  
[agence.annaba@anep.com.dz](mailto:agence.annaba@anep.com.dz)  
[agence.ouargla@anep.com.dz](mailto:agence.ouargla@anep.com.dz)  
[agence.constantine@anep.com.dz](mailto:agence.constantine@anep.com.dz)

### Impression Simpral

Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Reproduction interdite de tous les articles sauf accord de la rédaction.



Alger	29°	20°
Oran	28°	19°
Annaba	32°	21°

## HORAIRES DE PRIÈRES À ALGER

Fajr	05:23
Sunrise	06:56
Dhuhr	12:33
Asr	15:43
Maghrib	18:10
Isha	19:33

Mercredi 16 octobre 2024 - N°: 231 - Prix: 10 DA - Email: lemediateurmaghrebin454@gmail.com

**CANEX WKND 2024**  
16 - 19 OCTOBRE 2024 | ALGER, ALGÉRIE

[www.wknd.canex.africa](http://www.wknd.canex.africa)

**LES INSCRIPTIONS SONT DÉSORMAIS OUVERTES!**

**INDUSTRIES CREATIVES ET CULTURELLES**

## Commercialisation des produits de la femme rurale Ouverture de la foire nationale à la Grande poste (Alger)

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaouter Krikou a présidé, hier, au centre commercial de la Grande poste (Alger), l'ouverture de la Foire nationale de commercialisation des produits de la femme rurale, à l'occasion de la Journée internationale des femmes rurales. Ont assisté à l'ouverture de cette Foire, qui a pour slogan "Femme rurale, persévérance et création", les ministres du Tourisme et de l'Artisanat et de l'Environnement et des Energies renouvelables, respectivement Mokhtar Didouche et Fazia Dahleb, le Conseiller du Président de la République, chargé des Organisations non gouvernementales (ONG) et des droits de l'homme, Hamid Lounaoui, ainsi que des représentants d'organismes et d'organisations nationales. Dans son allocution, Mme Krikou a précisé que cette Foire de trois jours est "une tradition annuelle qui a pour objectif de commercialiser les produits des femmes rurales dans divers domaines". Elle a rappelé le programme intersectoriel lancé en 2021 en application des instructions du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune qui a pour objectif de "renforcer les efforts de manière à appuyer l'adhésion des femmes dans le processus de la production nationale, notamment la femme rurale et la femme au foyer". Ce programme, qui comprend plusieurs axes, dont la formation, l'accompagnement et la sensibilisation, en vue d'encourager les femmes à créer des activités économiques et des micro-entreprises, a permis l'élaboration du "Guide des femmes exceptionnelles", qui contient les mécanismes d'accompagnement au profit de la femme productrice rurale ainsi que la femme au foyer, et ce dans le cadre du développement de l'entrepreneuriat féminin.

## Numérisation, urgences médicales et vaccination contre la diphtérie Saihi préside une rencontre à Alger

Le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, a présidé hier, à Alger, une rencontre sur "la numérisation, les urgences médicales et la vaccination contre la diphtérie", laquelle a regroupé les directeurs de la santé et de la population des différentes wilayas. Dans une allocution à l'occasion, M. Saihi a fait savoir que la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière se poursuivrait, à titre gracieux, pendant l'automne et l'hiver dans les centres dédiés à cet effet au niveau des établissements de santé publique (ESP), faisant état de la disponibilité de deux (02) millions de doses dans une première étape. En outre, il a souligné l'importance de la vaccination pour les catégories vulnérables dont les personnes âgées et les malades chroniques. S'agissant des cas de diphtérie enregistrés dans quelques wilayas du Sud, le ministre a indiqué que "la situation a été maîtrisée suite à la grande campagne de vaccination ayant touché les régions frontalières à In Guezzam, Tinzaouten, Tamanrasset et Bordj Badji Mokhtar", ajoutant que l'opération de vaccination "se poursuit en dehors des régions urbaines". M. Saihi a affirmé, dans ce sens, que "la plupart des cas de diphtérie enregistrés sont des cas importés de l'étranger", faisant état de la mobilisation de tous "moyens humains et matériels nécessaires pour l'éradication de cette pathologie".

# Ouverture des journées "CANEX WKND"

Les journées du "CANEX WKND 2024" organisées par l'Algérie ont été lancées, hier, à Alger, dans le but de faire connaître les industries créatives et culturelles algériennes et africaines, encourager les talents africains dans divers domaines de créativité, promouvoir le débat artistique et offrir davantage d'opportunités de partenariat.

Organisée conjointement par les ministères du Commerce et de la Promotion des exportations, de la Culture et des Arts, de la Jeunesse et des Sports, et du Tourisme et de l'Artisanat, en collaboration avec la Banque africaine d'Import-Export "Afrximbank" et en partenariat avec la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), cette manifestation s'étalera jusqu'au 19 octobre au Palais des Expositions (SAFEX) à Alger. Les délégations internationales participant à l'évènement commencent à affluer mardi matin à Alger, entre autres des ministres de la Culture et des officiels de plusieurs pays africains, ainsi que des responsables d'instances et d'organisations africaines, les travaux et activités officiels devant débuter, mercredi matin à l'hôtel Sheraton à Alger. La ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, tiendra une table ronde autour du thème "L'économie créative inclusive", avec la participation des ministres de la Culture de plusieurs pays africains, de responsables de l'Afrximbank, de la CUA et du Secrétariat de la Zlecaf. La cérémonie d'ouverture de ces journées aura lieu, mercredi après-midi à l'opéra d'Alger Boualem-Bessaïh, animée par une pléiade d'artistes d'Algérie et de pays africains comme l'Afrique du Sud, le Kenya, Malawi et l'Ouganda, en présence de la championne olym-

pique algérienne de boxe, Imane Khelif et de la championne tunisienne de tennis, Ons Jabeur. Cette manifestation à la fois culturelle et touristique qui précède la Foire commerciale intra-africaine (IATF) prévue en septembre 2025, en Algérie, et qui se tient sous le slogan "Un peuple uni par la culture et créatif au service du monde", se veut une occasion importante pour faire connaître les industries créatives et culturelles africaines, encourager les différents talents dans divers domaines de créativité des quatre coins du continent, promouvoir le débat entre les participants et offrir davantage d'opportunités commerciales entre les entreprises d'une part, et entre les entreprises et les gouvernements, d'autre part. Dans ce cadre, des manifestations diverses seront organisées, telles que des expositions, des tables rondes, des conférences, des ateliers de formation dans le domaine de la musique et du cinéma, des œuvres artistiques, des expositions d'art et des défilés de mode, ainsi que des activités sportives et des visites sur les différents sites archéologiques et touristiques. Outre l'organisation du Prix CANEX de l'édition littéraire en Afrique célébrant l'excellence littéraire dans le continent africain, la manifestation sera également marquée par "une cérémonie de remise des Prix "CANEX Shorts" (concours de courts métrages). Cette manifestation continentale verra également l'organisation d'un défilé de mode "CANEX Fashion Show", qui regroupera plu-

sieurs stylistes des plus innovants et créatifs, issus des quatre coins du continent et de l'étranger, qui exposeront leurs dernières créations dans le domaine de la mode, ainsi que des expositions commerciales dédiées aux entreprises, marques commerciales et aux organisations créatives, offrant des opportunités exceptionnelles de vente aux intéressés et aux visiteurs. Le programme de cette manifestation a prévu également, une vitrine gastronomique en présence des plus célèbres cuisiniers africains et étrangers, à travers laquelle il sera procédé à un échange d'expertises et de recettes de la cuisine africaine entre ces cuisiniers. Dans le cadre des journées "CANEX WKND 2024", le ministère de la culture et des arts a programmé des manifestations pour célébrer l'évènement, telles que la 7e édition du Festival culturel international "l'été en musique", qui se veut une occasion pour faire connaître les jeunes talents et encourager la créativité dans une ambiance artistique et d'échange culturel, et ce avec la participation de plusieurs artistes africains et algériens. En outre, le Théâtre national algérien (TNA), a prévu l'organisation de plusieurs spectacles artistiques jusqu'au 20 octobre, à la place Mohamed Touri, dans le cadre de la célébration de cette manifestation, tandis que des expositions d'arts seront organisées au niveau du Palais de la Culture Moufdi-Zakaria à Alger, du Centre des Arts et de la Culture Palais des Raïs (Bastion 23) et de la Villa Abdellatif, en sus de la projection de films à la salle Ibn Zeydoune.

## ÉDUCATION Le calendrier des vacances scolaires fixé

Le ministère de l'Éducation nationale a fixé le calendrier des vacances scolaires de l'année 2024-2025, indique, lundi dernier, un communiqué du ministère. "Conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi 08-04 du 15 Moharam 1429, correspondant au 23 janvier 2008, portant loi d'orientation sur l'éducation nationale et l'arrêté du 6 octobre 2024 fixant le calendrier des vacances scolaires de l'année 2024-2025, le ministère de l'Éducation nationale a fixé le calendrier des vacances scolaires de l'année 2024-2025", lit-on

dans le communiqué. Ainsi, "les vacances d'automne débuteront le mardi 29 octobre 2024 jusqu'au dimanche 3 novembre 2024. Les vacances d'hiver débuteront le jeudi 19 décembre 2024 jusqu'au dimanche 5 janvier 2025. Les vacances du printemps débuteront le jeudi 20 mars 2025 jusqu'au dimanche 6 avril 2025, et ce, pour toutes les régions du pays, précise la même source. Concernant les vacances d'été, elles débuteront, pour les enseignants dans tout le territoire national, le jeudi 10 juillet 2025, et pour le personnel administratif "après le

parachèvement de toutes les opérations relatives à la fin de l'année scolaire, dont les réunions des conseils d'admission et d'orientation, l'annonce des résultats des examens officiels et la remise des différents documents aux élèves ainsi que toutes les opérations relatives à la rentrée scolaire". Le ministère a également précisé que les vacances d'été dans les première et deuxième zones, ont été fixées à partir du jeudi 24 juillet 2025, et dans la troisième zone à compter du 17 juillet 2025, ajoute le communiqué.